

cle 16 du règlement, doit être faite par le Président.

M. LE CHANCELIER communique, en conséquence, à la Chambre les noms des commissaires qu'il a choisis, en annonçant qu'attendu l'importance de la matière, il a cru devoir porter à neuf les membres de la Commission qui devra faire à la Chambre un rapport sur le projet de loi relatif à la propriété littéraire.

Suit l'état des nominations faites par M. le Président :

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'exécution du traité conclu entre la France et le gouvernement d'Haïti.

MM. le comte d'Argout.
le marquis d'Audiffret.
le vice-amiral Halgan.
le baron Mounier.
le duc de Noailles.
le comte de Noé.
Camille Périer.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux mesures à prendre pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

MM. le comte de Boissy-d'Anglas.
le comte Dutailly.
le comte de Ham.
le vicomte de Jessaint.
le baron de Morogues.
Rouillé de Fontaine.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la propriété littéraire.

MM. Bertin de Veaux.
le duc de Broglie.
Cousin.
le baron Dupin.
Félix Faure.
Kératry.
le vicomte Siméon.
le baron Thénard.
Villemain.

(Aucun autre objet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures sans ajournement fixe.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENT DE M. DUPIN.

Séance du mardi 8 janvier 1839.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le procès-verbal de la séance du lundi 7 janvier est lu et adopté.

PRESTATION DE SERMENT.

M. Blin de Bourdon, député de la Somme, qui n'avait pu siéger à la dernière session, prête serment.

(La Chambre donne acte du serment.)

SUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE DU PROJET D'ADRESSE AU ROI.

M. le Président. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse au roi.

La parole est à M. Billault pour le projet.

M. Billault. Messieurs, la séance d'hier, je le dis à regret, m'a semblé offrir au pays et à la Chambre un bien triste spectacle. Les adversaires du projet d'adresse ont immédiatement porté la question sur le terrain des débats personnels. (*Dénégations au centre.*)

C'est, a-t-on dit, la guerre de ceux qui veulent être contre ceux qui sont ; c'est, a-t-on ajouté, un foyer d'intrigues, une réunion de conjurés pour déplacer les ministres et aussi pour les remplacer.

Je le confesse, Messieurs, si les débats de cette Chambre, si les majorités qui vont se formuler n'avaient d'autre but dans leurs efforts, d'autre résultat dans leur discussion que de faire triompher telle ou telle personne, tel ou tel talent parlementaire, c'en serait fait du gouvernement représentatif.

Je conçois facilement que des accusations si vives, déplaçant la question au lieu de la fixer, aient poussé les hommes honorables, les grands talents qu'on attaquait, à se précipiter vivement à la tribune ; je le comprends. Mais notre situation à nous n'est pas la même. Pour mon compte, député nouveau, étranger, grâce au bénéfice de mon âge, à l'irritation surgie des graves débats qui ont occupé les Chambres précédentes ; n'ayant que des souvenirs historiques et non des souvenirs personnels, n'ayant aucune succession politique à recueillir ou à espérer, je crois que le débat doit être posé, non pas au nom des personnes, mais au nom des principes, non pas au nom des individus, mais au nom des majorités (*Très bien!*) ; il faut en conséquence que les questions s'éclaircissent, et qu'on ne les obscurcisse pas de questions personnelles. (*Très bien!*) Et vraiment, Messieurs, pouvez-vous croire que s'il n'y avait, comme on vous l'a dit, dans ce débat, que trois hommes en lutte et un foyer d'intrigues organisé par eux, pouvez-vous croire qu'une grande masse de la Chambre (je ne la qualifie pas encore majorité, j'attends que le scrutin l'ait proclamée telle) viendrait soutenir de son autorité et de ses votes de telles spéculations personnelles ? Croyez que si elle a embrassé cette discussion, que si elle a accepté ce projet d'adresse, si elle le soutient ici, c'est en pleine connaissance de cause et des vrais besoins du pays. (*Approbat.*)

Je l'avoue, la question, hier, m'a paru avoir besoin d'une précision moins personnelle et plus applicable aux choses. Disons la cependant franchement, Messieurs, une discussion d'adresse, une discussion générale, surtout dans les circonstances actuelles, ne peut porter que sur un seul objet, le but général de cette adresse. Or, ce but, aujourd'hui, c'est évidemment un changement de politique, et conséquemment un changement de ministère ; car, pour moi, Messieurs, entre hommes politiques consciencieux, l'un me semble inséparable de l'autre.

Voilà le but. Il faut examiner si des rai-

sons sérieuses qui tiennent à l'intérêt du pays, à l'intérêt de la royauté, n'ont pas déterminé nos convictions.

Une première considération de fait me touche. Le besoin fondamental du gouvernement représentatif c'est que le pouvoir soit partout, et surtout dans la Chambre ; c'est que là, par la puissance, non pas seulement de sa situation vis-à-vis des personnes, mais de sa situation vis-à-vis des faits, par l'autorité de ses principes et de son talent, il domine les convictions, et que ceux qui le suivent aient pleine et entière confiance en lui. Il me semble que le ministère actuel, dans la position où il se trouve, ne peut en aucune manière se flatter de posséder cette confiance.

Analysons les situations.

D'abord, ce qu'on a appelé la coalition (je reviendrai sur ce mot) n'est sûrement pas douée d'une grande confiance pour le ministère ; un fait plus grave, un fait récent, doit vous être en outre signalé. Un homme existe dans cette Chambre, qui possède à un haut degré le talent parlementaire, que la révolution de Juillet avait trouvé grand individuellement, qu'elle a fait encore plus grand par la haute position où elle l'a appelé : cet homme, par ses sympathies, par tout son passé, tenait à l'opposition ; mais, parce qu'au moment du scrutin de la présidence son opinion n'avait pas été formulée nettement, l'opposition l'avait momentanément abandonné : eh bien, ce même homme, dans une déclaration venue complète, positive, solennelle, est venu dire : Longtemps j'ai déclaré le ministère insuffisant, maintenant il me semble impossible. (*Mouvement prolongé. — Réclamations diverses.*)

Remarquez-le, Messieurs, en supposant même qu'une déclaration aussi grave, ne fût pas aussi précise que je l'ai formulée, et que l'insuffisance seulement eût été déclarée, je déclare, moi, qu'un ministère insuffisant est constitutionnellement impossible. (*Adhésion à gauche.*)

Eh bien, cet homme que sans doute on n'accusera pas de n'être pas parlementaire, qu'on n'accusera pas de n'être pas dévoué à la Couronne, qu'on n'accusera pas de ne pas avoir le haut instinct des majorités... (*Rire général et prolongé.*)

Je vois avec peine, je l'avoue, que dans une question aussi grave, la Chambre soit plus avide d'entrevoir une épigramme que d'accorder aux choses leur côté sérieux ; je n'ai rien eu de l'intention que semble me prêter la Chambre ; je crois au contraire que dans les Gouvernements représentatifs, une des belles qualités nécessaires à l'homme politique, c'est d'avoir cet instinct de majorité, et de l'avoir juste et vrai. (*Très bien!*)

Je dis donc qu'une déclaration solennelle de l'insuffisance du ministère est émanée d'une autorité qu'on ne peut suspecter de n'être pas dévouée à la Couronne, de n'être pas parlementaire ; je dis de plus que cette déclaration est profondément désintéressée, et qu'en la formulant aussi décisive, son honorable auteur a rempli un grand devoir de conscience, en face des liens dont on avait espéré l'enlacer dans un récent scrutin.

Au surplus, Messieurs, ce que l'opposition exprime par son adresse, ce que le Président

de la Chambre a formulé dans une déclaration personnelle, nos adversaires eux-mêmes l'admettent également. Que la partie de la Chambre qui croit de son devoir, dans l'intérêt du pays, de combattre l'adresse et de soutenir encore le ministère, s'interroge et nous dise si dans son opinion consciencieuse n'entre pas la nécessité pour le ministère de se modifier immédiatement. La plupart des hommes éclairés qui semblent en ce moment disposés à voter contre nous n'ont-ils pas vingt fois reconnu cette nécessité ? ne l'ont-ils pas signalée aux dépositaires du pouvoir ? ne leur ont-ils pas dit que dans les circonstances actuelles il était de leur devoir, de leur intérêt, de leur gloire et de celle du pays, de réaliser au plus tôt cette modification ? Ce qu'on disait tout bas, pourquoi ne pas le dire tout haut ? Le ministère lui-même n'a-t-il pas reconnu l'utilité d'une modification ? n'a-t-il pas reconnu que dans l'état actuel des choses, dans la situation telle que l'avait faite la session dernière, il avait besoin d'une plus grande force parlementaire et d'un remaniement personnel ? Sans doute, ces choses il ne les a pas déclarées officiellement par l'organe d'un membre de la majorité ; mais elles sont dans la conscience de tous ; et si, en face de la gravité de la situation, elles ne se formulaient pas hautement à la tribune, nous manquerions à un devoir, et la discussion publique ne serait qu'une misérable comédie.

Vainement, pour conjurer cette situation, pour combattre ce sentiment intime, qui est celui de la Chambre (l'insuffisance du ministère actuel) ; vainement, à la séance d'hier, chaque ministre est venu apporter son panégyrique personnel, parler de son dévouement plutôt que de son éloquence, évoquer des souvenirs de son patriotisme de 1830 ou de 1831.

Personne ne met en débat ce patriotisme ; mais ce qui est en débat aujourd'hui, c'est l'insuffisance du ministère, ce sont les effets de son système, ou plutôt de son défaut de tout système ; et son patriotisme de 1830 et de 1831 devrait peut-être lui dicter une conduite différente de celle qu'il tient aujourd'hui. (*À gauche : Très bien!*)

Vainement encore vient-il vous dire : Mais voyez notre puissance ! elle est telle que jamais ministère n'a eu à résister à tant d'ennemis réunis, à tant d'hommes aussi notables par leur valeur personnelle, et l'ensemble de leur tactique ! Il est de ces choses, Messieurs, auxquelles on ne peut répondre directement, mais par une allusion : lorsque la loi du divorce était permise, bien des femmes préféraient les mauvais traitements de chaque jour à un divorce par consentement mutuel ! Eh bien ! telle est, Messieurs, la situation du ministère vis-à-vis la Chambre. (*On rit.*)

Un premier fait apparaît donc, grave et important à noter. Ce fait, je le répète, c'est le sentiment général, dans la Chambre, de l'insuffisance du ministère en face de la situation actuelle ; ce premier fait, Messieurs, dans un gouvernement parlementaire, est sérieux, il peut engendrer pour l'avenir des résultats tristes et déplorables et en politique il constitue l'affaiblissement et l'impuissance du pouvoir.

Et ne dites pas que c'est la Chambre, qui par son action, cause cet affaiblissement du

pouvoir : un ministère fort par son talent, par ses opinions, par ses principes, conduit la Chambre, et n'est pas conduit par elle ; mais il ne la conduit qu'à la condition de représenter ses instincts généreux, ses pensées d'utilité publique, qu'à la condition de ne jamais oublier l'intérêt du pays au dedans et au dehors. (*Très bien!*)

Dans ces conditions, que je dirai essentiellement constitutionnelles, la majorité le suit, laissant une minorité d'opposition lui servir de correctif et de surveillant. Voilà quelles devraient être les positions réciproques : elles sont malheureusement aujourd'hui complètement interverties.

Mais, du reste, des griefs plus graves existent ; il faut les signaler immédiatement.

Je conviens que lorsqu'au 15 avril le ministère prit les rênes du pouvoir, il eut l'instinct de la situation ; et à ce sujet, en trois mots, je rappelle ce qu'elle était :

A la suite de la révolution de Juillet, il y avait dans la Chambre une lutte vive entre le principe de liberté, tendant intempestivement à des développements excessifs, et le principe d'ordre, sans lequel il n'est ni maintien ni progrès possible pour la liberté ! Il y avait eu dans le pays des tentatives déplorable, qui avaient provoqué une énergique répression : disproportionnées peut-être au danger, ces mesures répressives, votées après de bien vifs débats, avaient en tout cas fermé l'abîme ; et, faisant disparaître le péril, rendaient le pays à cette politique de fermeté, mais de conciliation, de prudence, mais de vrai et progressif libéralisme, qui est la politique véritablement normale de notre gouvernement de Juillet.

Un fait auquel on avait attaché trop d'importance, est la folle tentative d'un prétendant qui ne pouvait l'être ; la fausse position judiciaire qui l'a suivie, créée par un inconséquent oubli de l'égalité devant la loi, persuadèrent au ministère d'alors qu'il lui était besoin de nouvelles rigueurs législatives. Le ministère s'était trompé. La Chambre sentit que la mesure des moyens de répression était suffisante. La loi de disjonction ne fut pas acceptée, les lois de non-révélation et de déportation furent retirées devant cette manifestation, ainsi qu'une loi d'apanage qu'une bien maladroite inintelligence de l'esprit français avait seule pu soumettre à vos débats.

Ce vote commandait l'adoption d'un système nouveau : il fallait revenir à une politique large et généreuse, voulant l'ordre comme condition de progrès, et comme but la réalisation successive et prudente d'un grand avenir de liberté et d'un grand développement d'aisance et d'activité matérielles.

Le moment était d'ailleurs on ne peut plus favorable ; la Chambre avait donné le signal, le ministère semblait l'avoir compris, et bientôt deux mesures graves, l'amnistie, la dissolution, constatarent la situation nouvelle. Heureux le pays, si les ministres, comprenant cette direction, en voyant toute la portée, l'avaient énergiquement suivie ; heureux si après cette dissolution, qui amenait dans cette enceinte une foule de députés nouveaux, rompait le classement des anciens partis, brisait les cadres des armées parle-

mentaires qui, sous les législatures précédentes, s'étaient livré de si rudes combats, et permettait d'appeler sur un terrain neutre et nouveau tous les hommes anciens et nouveaux, le ministère eût fermement planté et loyalement soutenu cette bannière de paix et de conciliation, sous laquelle tant de bien devenait immédiatement possible, sous laquelle aussi tant d'hommes de cœur, trop vivement engagés dans les luttes précédentes, pouvaient honorablement se rallier pour les besoins et le bien du pays ; mais il n'eut pas l'intelligence ou le courage d'une si belle œuvre ; souffrant déjà du vice de son origine, de la fausse situation de ministres restés après le retrait des lois de rigueur qu'eux-mêmes avaient présentées et soutenues, il n'osa pas, dans les élections, se poser nettement ; des tiraillements en sens inverse se multiplièrent ; et quand les élus du pays revinrent dans cette enceinte, quand cette masse de députés nouveaux ou renouvelés apparut avec un caractère évident de modération et de libéralisme, d'attachement à l'ordre, mais de ferme volonté pour le progrès, il y avait là les éléments d'une belle et puissante majorité : un ministère fort, intelligent, sympathique aux intérêts nationaux, comprenant l'intérêt du pays, eût saisi cette admirable occasion, si belle pour sa gloire, si utile pour la France, ou eût oublié les anciennes divisions des partis, ou se fût donné la main sur un terrain où tout était d'avenir. Par l'insuffisance du ministère actuel, ces immenses ressources ont été gaspillées. (*Aux extrémités : Très bien ! très bien !*)

Et c'est un fait grave, Messieurs, que la dissolution d'une Chambre. Il faut qu'une mesure qui remue si profondément le sol politique produise un résultat sérieux. Ici, il pouvait être obtenu grand et magnifique ; tous les ministères n'ont pas la bonne fortune d'un pareil essai au profit de leur politique. Par malheur, le ministère actuel n'en a retiré aucun fruit, et la Chambre se débat aujourd'hui, agitée, peut-être impuissante, dans l'anarchie dont il pouvait et n'a pas su la faire sortir. (*A gauche : Très bien ! très bien !*)

Voilà, Messieurs, mon premier grief, grief sérieux à mon sens, et qui a fâcheusement engagé l'avenir. Vainement, à défaut de cette puissance qui crée les majorités compactes, on a voulu essayer de je ne sais quel maladroit système de bascule, flattant les uns, puis les autres, obtenant par là une majorité au jour le jour, incertaine, douteuse, changeant de côté à chaque vote.

Ces moyens peuvent réussir deux mois, trois mois, six mois peut-être, ils ne réussissent pas davantage. (*Voix dans les bancs de l'opposition : Très bien !*)

Ils ont bientôt été connus, et alors les hommes qui ont l'instinct de leur dignité et de ce qu'il faut faire pour la conserver, qui ne cèdent qu'à leurs convictions, et veulent dans ceux qu'ils appuient des convictions constantes et sérieuses, se sont successivement retirés.

Vous avez vu, Messieurs, pendant la dernière session, cet abandon progressif ; toutes les voix dont le talent ou l'influence pouvaient défendre le ministère, se sont tuées les unes après les autres ; il ne lui reste plus,

à cette tribune, que sa propre éloquence individuelle. (*A gauche* : Très bien ! très bien !)

Sans doute la majorité, sur les questions politiques, n'a pas immédiatement abandonné le cabinet ; sur l'adresse et sur les fonds secrets, cette majorité douteuse, majorité que l'on craignait de ne pas obtenir, a donné encore une dernière marque de dévouement à un ministère qui n'était plus assez fort pour la diriger et pour la maintenir.

Mais, remarquez-le bien, Messieurs, dans cette Chambre, profondément dévouée à l'ordre et aux principes gouvernementaux, les majorités ne se dissolvent pas du jour au lendemain ; elles diminuent peu à peu ; il y a peu de séparations systématiques et d'ensemble ; mais quand la mesure est comblée, à mesure que les fautes ou l'insuffisance ministérielle s'aggravent, les séparations individuelles se multiplient ; les majorités vont s'amointrissant, et il vient un jour où elles ont cessé d'être. Ne prenez donc pas pour un indice de force ces derniers témoignages ; comptez plutôt vos voix ; voyez si chaque jour, depuis six mois, elles n'ont pas été diminuant sans cesse ; voyez si aujourd'hui vous pouvez raisonnablement croire au succès du nombre en votre faveur. Il est évident pour tout homme de bonne foi que, depuis six mois, votre influence a été déperissant de plus en plus dans la Chambre ; dans l'intérêt du pays, il faut que cette maladie de langueur finisse, et au plus tôt. Rappelez-vous, Messieurs, ce qui s'est passé à la session dernière, comment les questions matérielles les plus graves ont été traitées, ou plutôt compromises ; comment les projets les plus importants, les plus complexes, ont été présentés sans études suffisantes, soutenus sans ensemble, sans détails sérieusement raisonnés, et éclairés de calculs vrais et précis ; avec quelle légèreté on a remué des intérêts énormes, si complexes, si embarrassants, et qui affectaient de si près l'avenir et la prospérité de la France. (*Très bien!*)

Jugez par là, Messieurs, si dans de pareilles circonstances, le ministère a montré de la faiblesse ou de la force.

Voilà pour la question des chemins de fer. Rappelez-vous encore cette autre question brûlante, l'affranchissement des noirs dans nos colonies : comment s'est-elle traitée ? en dehors du ministère, à peu près silencieux en face d'une mesure qu'il devait combattre énergiquement s'il la croyait dangereuse, dont il devait s'emparer pour la diriger s'il la croyait pratique et opportune.

Et cette loi sur l'état-major général de l'armée, qui intéressait à la fois et la prérogative royale et la garantie des droits de l'armée, comment a-t-elle été ici défaite, refaite, et comment présentée ensuite à la Chambre des pairs ?

Est-ce bien là, Messieurs, l'annonce d'un pouvoir fort, suffisant pour la noble tâche de défendre à la fois la prérogative royale et les intérêts du pays, qui lui sont confiés ? (*Bravos à gauche.*)

Cette question de la rente, qui touche de si près à notre crédit, à nos intérêts commerciaux et industriels ; cette question qui remuait tant de situations, qui préoccupait si vivement le pays, quelle position le ministère y a-t-il prise ? Muet d'abord, puis opposé,

puis à demi consentant, et n'attendant d'ailleurs que de sa propre force l'ajournement d'une mesure sur laquelle il n'osait avoir que des demi-volontés. Vous avez tous souvenir de cette attitude, de l'impression qu'elle vous fit. Dites : fut-elle d'un ministère fort et capable de porter utilement tout le fardeau des affaires du pays ? Je néglige les questions de moindre intérêt ; je ne dis rien, par exemple, de cette petite loi de concession relative, je crois, au Théâtre-Italien, présentée, puis abandonnée par le ministère avec une facilité dont il ne donnait même pas de motifs. (*Murmures.*) J'abandonne ces menus détails.

Ainsi, ne l'oublions pas, dans toutes les questions grandes ou petites qui n'ont pas eu trait directement à la politique, qui n'ont pas mis en danger immédiat la situation du cabinet, qui n'ont pas menacé la Chambre d'un interrègne ministériel d'un mois ou six semaines ; dans toutes ces questions, la Chambre n'a pas hésité, la majorité a été contraire au cabinet.

En face de tous ces faits, j'en appelle de nouveau à votre sentiment intime, n'avez-vous pas tous, sans distinction de nuances politiques, ministérielles ou opposantes, accusé tacitement l'insuffisance du ministère, gémi de ces hésitations, de ces embarras de chaque jour, et du mal qu'une pareille situation faisait et au pouvoir et au pays ?

Vainement, pour étouffer ce sentiment intime dont on redoute la condamnation consciencieuse, on voudrait vous fasciner sans cesse du mot magique de coalition. De bonne foi, Messieurs, est-ce à la coalition qu'il faut s'en prendre d'une si évidente insuffisance ? Pourriez-vous croire que ce sont quatre ou cinq hommes réunis, vous dit-on, dans des vues d'intérêt personnel, qui ont fabriqué des majorités dans la question des chemins de fer, dans celle de l'état-major général de l'armée et tant d'autres ?

Vous ne croyez sans doute pas les 220 députés qui ont formé ces majorités assez peu soucieux et de leurs convictions et de leur devoir pour s'être mis sur toutes ces questions aveuglément à l'entière disposition de quelques ambitions individuelles, et vous ne croyez pas sûrement davantage que ces 220 prétendus coalisés aient tous la prétention de devenir ministres ? (*Rire général.*)

Ce fâcheux état de choses a produit un mal encore plus grave. La majorité était flottante ; quelques voix sur chaque question pouvaient ou la donner au ministère ou la lui ravir. Qu'a-t-on fait pour conjurer ce danger ? Alors n'étant pas assez fort, assez puissant ici pour faire des conquêtes de vive force à la tribune, pour emporter la majorité de la Chambre par l'ascendant de l'éloquence ou de la raison, aux convictions par masse, on a tenté de substituer les convictions individuelles.

Eh bien ! je n'hésite pas à le dire, le plus mauvais de tous les éléments dans le système représentatif, ce sont les convictions individuelles ; je ne connais de bonnes convictions, de convictions honorables et fructueuses pour le pays, que celles qui s'opèrent au grand jour de la tribune et en face du pays lui-même. (*Très bien ! très bien !*)

C'est d'ailleurs, Messieurs, un grand malheur que cette situation du ministère,

amené malgré lui à ces conquêtes de détail. L'une de nos plaies les plus profondes, c'est celle des influences, des recommandations, des sollicitations. (*C'est vrai!*) Dans plus d'un arrondissement, il y a malheureusement eu de ces détails électoraux, où les sollicitations d'intérêt, soit local, soit personnel, semblaient être pour le député la condition de la réélection future, ou l'obligation de l'élection passée : c'est là, Messieurs, un mal qui grandit chaque jour, mal funeste pour le régime représentatif, mal qui finirait par le tuer en lui conservant des apparences de vie ; car cet esprit de sollicitation obligatoire et continuelle subordonne le député au ministère, et corrompt l'électeur lui-même, en introduisant dans les motifs qui dictent son choix d'autres intérêts que ceux du pays. (*Vive approbation aux extrémités.*)

Cette plaie s'aggrave, Messieurs, dans les circonstances actuelles : un goût effréné des richesses, un égoïsme profond et matériel a saisi la société française ; il s'attache à tous les sentiments généreux, et les dénature ou les amortit ; il menace notre pays d'une démoralisation profonde. Craignons, Messieurs, craignons qu'il ne lui vienne encore de la sphère politique de trop déplorables encouragements ; insistons pour qu'un ministère fort, s'appuyant sur les sentiments généreux, et sans soucis des convictions secrètes et individuelles, combatte énergiquement la corruption par ses efforts et surtout par son exemple. (*Très bien! très bien!*)

Un autre mal, Messieurs, un mal grave encore, est à signaler ; et je le répète, il ne s'agit plus de questions de personnes ou de portefeuilles, mais bien des plus précieux intérêts du pays ; ce mal, Messieurs, je ne sais vraiment comment vous l'énoncer. Huit ans se sont passés depuis le jour où le sceptre a été remis par le vœu national aux mains d'une nouvelle dynastie.

Comment se fait-il qu'au bout de huit ans, sous un Gouvernement profondément constitutionnel, qui n'a point oublié, et dont aucun de nous n'a oublié l'origine, il s'élève, je ne dirai pas une question, mais un doute déplorable ? Comment se fait-il que nous en soyons presque à voir renaître ces débats que nous croyions terminés par la révolution et pour toujours ?

Messieurs, l'insuffisance ministérielle est encore la cause de cette fâcheuse suspicion. On s'est demandé quel lien secret pouvait donc si longtemps retenir un pouvoir, une combinaison ministérielle qui évidemment ne suffisait pas à la situation.

Pour moi, je n'hésite pas à le dire, il n'y a qu'un fait constitutionnel qui puisse trancher la position. Entre les grands pouvoirs de l'Etat, les bruits de couloir, les discours de tribune ne sont pas des communications officielles ; je ne connais de régulier, de significatif que les votes ; jusqu'à ce jour aucun vote politiquement décisif n'a formulé l'opinion de la Chambre. Jusqu'à ce jour donc, le maintien du ministère est un droit strict rigoureusement constitutionnel. Mais si, connaissant que les intérêts du pays réclament une modification ministérielle, vous vous taisiez, si vous manquiez à votre devoir envers la Couronne, en ne lui offrant pas dans une adresse respectueuse l'avis que

votre conscience vous dicte, ce serait à vous surtout qu'il faudrait s'en prendre du mal dont par un vote vous pouviez délivrer le pays.

Une autre considération me préoccupe. Je suppose le ministère vainqueur ; je le suppose ayant pour le moment obtenu de la majorité dont il doute, un bill d'indemnité, qu'arrivera-t-il ? Croyez-vous, Messieurs, que le débat sera fini, que la situation sera améliorée : croyez-vous que s'il ne se modifie pas (et s'il se modifie, il reconnaît par lui-même que ce que nous avons dit est vrai), sa position sera plus tenable, et pourra assurer, et pour lui et pour la législature, force et grandeur dans l'avenir ?

Détrompez-vous, Messieurs. Si le ministère reste ce qu'il est, désormais la Chambre est condamnée à l'impuissance, et le ministère avec elle. Pour la session actuelle et pour les sessions à venir d'immenses questions de tout genre sont à traiter, sont à résoudre ; elles ne pourront pas attendre sans un grand dommage pour le pays, et cependant il faudra bien qu'elles attendent ou qu'elles soient sacrifiées. Au milieu des fluctuations d'une majorité incertaine, des hésitations d'un pouvoir qui n'est sûr ni des autres ni de lui, rien de bon, rien de grand ne sera possible. Vous craigniez une perte d'un mois dans un interrègne ministériel ; vous perdez bien davantage, car deux ou trois sessions seront stériles, seront perdues. Ce n'est pas ainsi, Messieurs, que doivent et peuvent se faire les affaires d'un grand pays.

Quant à la politique extérieure, je n'ai pour le moment que peu de mots à en dire. Dans cet ordre d'intérêt, le but est fixe et constant, assurer de plus en plus l'existence, la sécurité, la prépondérance politique de la France, développer le plus possible à l'étranger la facilité de ses débouchés commerciaux et industriels. Quant aux moyens de poursuivre ce but, ils varient suivant les temps, les lieux, les circonstances ; c'est un mélange de force et de douceur, de volonté ferme, et de représentations fondées sur la raison ou la justice ; c'est une négociation de chaque instant, c'est de la diplomatie.

Cette conduite de détails, dont presque tous les éléments sont secrets, ne peut guère se juger que sur ses résultats antérieurs. Ces résultats malheureusement sont peu favorables à la France. Quelle était en 1830 la situation de la France ? Placée au centre d'intérêts politiques faciles à rallier aux siens, elle avait à sa gauche l'Angleterre, à sa droite, la Grèce, la Turquie, les sympathies de l'Italie ; derrière elle, l'Espagne et le Portugal ; en avant, la Belgique en armes, la Suisse bienveillante, les dispositions faciles à utiliser des provinces Rhénanes, et jusqu'au sein de ses ennemis, le glorieux drapeau de la Pologne. Aussi, quoique l'armée eût été désorganisée sous la Restauration, en face d'une position si redoutable et du grand nom de la France, la politique du Nord recule ; non pas qu'elle fût ou qu'elle soit devenue bienveillante, elle sait que les exemples de la France sont contagieux ; elle lui garde une hostilité profonde.

Elle persiste ; mais elle sait attendre. Elle n'aime ni les fanfaronnades ni les coups d'éclat ; mais elle ne perd ni un instant, ni une

occasion. Depuis huit ans, elle s'avance successivement pas à pas contre nous, contre tout ce qui est pensée ou pratique de liberté. Elle a écrasé la Pologne, occupé Cracovie et Francfort, étouffé les mouvements de l'Italie. Par un traité avec la Turquie, elle s'est assuré les Dardanelles; aujourd'hui, elle nous fait abandonner Ancône, morceler la Belgique. Derrière nous, en Espagne, elle entretient un cancer rongeur qui, dans une guerre européenne, serait bien funeste à la France. Et comme si nous donnions les mains à cette politique qui nous enlance et nous presse de toutes parts, nous avons laissé se relâcher nos plus précieuses alliances : la Grèce ne se souvient plus de nos services, l'Angleterre est refroidie, la Suisse aliénée. Tous nos appuis nous manquent successivement; nous serons bientôt seuls, isolés. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'on augmente maintenant d'exigences et de prétentions? Et lorsqu'on nous verra affaiblis, on saura bien nous en demander davantage. (*Très bien!*) C'est la faiblesse de notre politique qui a enfanté de si déplorables résultats. Vainement on voudrait disculper cette faiblesse par le respect dû aux traités. Les traités sont respectables; mais n'oublions pas comment les interprètent nos ennemis. Les traités garantissent la nationalité de la Pologne; la politique du Nord a trouvé que la circonstance dispensait d'accomplir les traités.

Les traités garantissent l'indépendance de Cracovie; la politique, alléguant les circonstances, s'en est aussi dispensée. Les traités protègent Francfort; Francfort est occupé toujours en vertu des circonstances. Et si vous voulez un exemple plus spécial, plus voisin de nous, après l'affranchissement de la Belgique, un protocole de janvier 1831 décerne le Luxembourg à la Hollande; deux protocoles postérieurs déclarent cette décision irrévocable; puis, à raison des circonstances (les craintes de la résistance belge, et d'une conflagration européenne, le désir de voir Léopold élu roi), un nouveau protocole décide que si cette élection a lieu, le Luxembourg pourra être attribué à la Belgique, sans indemnité pécuniaire au royaume des Pays-Bas. Le traité des dix-huit articles est souscrit dans ce sens. Puis, à raison de circonstances nouvelles, la résistance du roi de Hollande, un nouveau traité tout différent est passé, c'est celui des vingt-quatre articles; il donne le Luxembourg à la Hollande, les puissances s'engagent à amener l'exécution du traité par le roi Guillaume; puis, à raison des circonstances (le refus de ce dernier), on ne remplit pas l'obligation contractée de forcer enfin l'exécution de ce traité.

Sur la sommation de la France et de l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse reconnaissent le droit de forcer l'exécution, mais refusent d'y concourir. La France essaie une exécution partielle, puis la conférence se dissout; un traité de *statu quo* se passe entre l'Angleterre, la France et la Hollande, et la question, jusqu'à ce que cinq ans après les circonstances changées déterminent la Hollande à accepter ce qu'elle avait toujours refusé, et, par contre, la Belgique à refuser ce qui n'était plus désormais acceptable pour elle. Vous le voyez, Messieurs, il y a loin de là à ces préten-

due traités irrévocables derrière lesquels on voudrait se retrancher. Les circonstances, leurs variations et les exigences successives qui en découlent sont un des éléments les plus importants, les plus influents de l'exécution des engagements diplomatiques.

J'ai le regret de craindre que la politique du cabinet n'ait pas su en tirer le même parti que la politique du Nord. Il en a été de même pour Ancône, et nous y reviendrons; mais ce qui me paraît constant, c'est qu'au dehors comme au dedans, il y a affaiblissement, amoindrissement politique. On a parlé de Casimir Périer, oh! sa politique était, comme sa position parlementaire, toute autre que celle du cabinet actuel. Aux premiers pas de l'Autriche dans les Légations, il venait à cette tribune demander clairement un crédit de 100 millions, menace indirecte, mais significative.

« Les événements d'Italie, ajoutait-il, appellent naturellement notre attention; la situation du pays telle qu'elle est réglée par les traités, la distribution des forces n'y sauraient être modifiée sans que les grandes puissances et surtout la France, soient en droit de s'entremettre dans l'intérêt de l'Europe dont l'Etat romain fait partie, et de demander des explications ou des garanties. »

Messieurs, le ministère actuel veut l'ordre et la paix, mais il ne veut l'ordre qu'en respectant la liberté dans tous ses droits, dans tous ses développements; de même il se croirait indigné de maintenir la paix, bien plus il en serait incapable, s'il ne se montrait le défenseur jaloux des intérêts de la France, le gardien sage mais fier de sa puissance et de son honneur. Il importe à la paix du monde que la France soit contente de son Gouvernement, sûre de son indépendance, convaincue du respect qu'elle inspire, fière de sa position; l'Europe la comprendra comme nous.

Le pays sait déjà que le Gouvernement n'est pas disposé à sacrifier des intérêts à des passions, qu'il sache bien aussi que sa sécurité est notre but principal, et que nous saurions nous décider à le lui prouver par tous les moyens si la paix n'y suffisait pas.

Devant ces nobles paroles, les Autrichiens reculaient et évacuaient l'Italie. Y revenaient-ils une seconde fois, un fait énergique livrait Ancône à la France, et rétablissait l'équilibre rompu; c'est par cette politique noble et fière, franche et décidée, appuyée sur la raison et l'honneur national, qu'il en imposait aux mauvais vouloirs de la Sainte-Alliance.

Maintenant j'en appelle à vos consciences, le ministère actuel oserait-il, pourrait-il en faire autant? (*A gauche*: Très bien!)

J'aurais encore à parler de l'insuffisance des efforts et de la prévoyance de notre diplomatie pour le développement de nos intérêts commerciaux.

Je citerais l'exemple de l'Angleterre, ne perdant pas un seul instant, et, depuis des siècles, travaillant avec persévérance à s'ouvrir, à s'assurer, à s'agrandir partout de nouveaux marchés. Pour nous, nous fermons les yeux sur de si graves intérêts.

Le réseau des douanes allemandes s'est formé; il s'étend, il nous enlève un magnifique marché; nous n'avons pu rien contre

lui. L'Espagne et le Portugal, aujourd'hui ruinés dans leur industrie, étaient pour nos produits un immense débouché. On pouvait, profitant de la situation politique, y rattacher des conventions commerciales immensément profitables. Au lieu de cela, notre commerce a seulement le préjudice du blocus des Pyrénées.

L'Angleterre renouvelle, en l'améliorant, son traité de commerce avec l'Autriche; elle en fait un avec la Turquie; nous la suivons modestement pour adhérer à ce dernier; mais rien de notre initiative, rien qui témoigne ni de notre action spontanée, ni de notre influence.

Ainsi encore, Haiti, traitant avec le gouvernement de la Restauration, avait promis à notre commerce l'admission à la moitié des droits payés par la nation la plus favorisée; en réduisant sa dette, le ministère n'a pas su du moins maintenir cette faveur commerciale; nous n'avons que les faveurs accordées aux autres nations.

Mais tout cela reviendra à discussion ultérieure. Pour le moment je m'arrête à cette triste et douloureuse conviction, que le ministère actuel est insuffisant pour nos intérêts commerciaux et politiques, intérieurs et extérieurs.

C'est avec cette croyance consciencieuse que je suis venu soutenir le projet d'adresse; j'ai vu le pouvoir amoindri dans le ministère, la Couronne et le pays menacés de s'amoindrir avec lui; j'ai vu la majorité parlementaire gaspillée, perdue, les hommes les plus éminents éloignés, l'absence dans l'action combinée des trois pouvoirs de cette force, de cette énergie qui est le signe de leur action régulière et la condition de la bonne administration d'un grand royaume. Je sais que le pays ne s'en préoccupe pas encore; mais je sais aussi qu'en politique les masses ne s'aperçoivent pas aussi vite des maladies de langueur que des crises violentes.

Ce n'en est pas moins pour nous un devoir urgent d'en réclamer le remède. La sagesse royale s'empressera de l'accorder, n'en doutez pas; mais à une condition, Messieurs, c'est que vous ayez la fermeté de le lui dire.

(Ce discours est suivi de marques nombreuses d'approbation aux deux extrémités.)

(La discussion reste un instant suspendue.)

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics. Messieurs, j'ai suivi avec une religieuse attention les débats qui ont eu lieu à la séance d'hier; j'ai écouté avec un vif intérêt le discours de l'orateur qui descend de cette tribune, et ce discours n'a fait que confirmer l'opinion que j'avais conçue.

Oui, Messieurs, il faut autant que possible écarter les questions de personnes, et cependant on peut le dire sans manquer à la vérité, dans des débats de cette nature, les noms peuvent contenir des choses. Mais, dans ma pensée, la condition n'a pas eu seulement pour but un changement de cabinet, un renversement de ministère; je suis plus convaincu que jamais qu'il y a au fond de ses intentions un changement de système. *(Oui! oui! — Bruit.)*

Plusieurs voix : C'est bien certain!

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics. Oui, Messieurs, il y a au fond de la pensée de ceux qui nous attaquent un changement complet de système. Et cependant tous ceux qui se sont constitués nos adversaires, n'ont pas le même but et ne pensent pas tous pouvoir y arriver.

Je me rappelle que, dans la session dernière, lorsque la coalition n'existait pas, alors même qu'on la déniait, un des orateurs éminents de ce côté de la Chambre (*l'orateur désigne la gauche*) répondait au reproche qui avait été fait d'une alliance entre ce côté et l'honorable M. Thiers et ses amis; il disait que rien ne serait étonnant, en effet, à ce que, sans traité, des hommes issus de la même origine s'entendissent enfin pour le règlement des affaires du pays, lorsque leurs opinions se rapprochaient sur l'intérieur et surtout sur l'extérieur.

Hier, j'ai entendu l'honorable M. Thiers nous adresser trois reproches graves. Vous avez eu, a-t-il dit, le malheur d'abandonner Ancône; vous avez eu le malheur d'abandonner l'Espagne, vous avez le malheur d'abandonner la Belgique.

Eh bien! oui, Messieurs, et malgré les ménagements dont on s'est servi, et malgré l'habileté avec laquelle l'adresse a été rédigée, là est la pensée de quelques-unes des fractions de la coalition, il faut abandonner cette politique qui est la conséquence du système suivi depuis huit ans, il faut abandonner ce système de paix honorable et digne (*Rires ironiques à gauche*); il faut aller plus loin. *(Plus haut! plus haut!)*

Mais on l'a bien senti, pour arriver à ce but de changer le système, de substituer celui que je viens de signaler à celui que nous avons suivi, il y a un obstacle à renverser, et cet obstacle, c'est celui des personnes. La gauche et les amis de M. Thiers n'étaient pas assez nombreux pour former une majorité, on s'est donc tourné d'un autre côté, et on a voulu attirer à soi les hommes qui pendant longtemps avaient marché avec la majorité, et d'autres qui n'avaient jamais marché avec elle. *(Bruits divers.)*

Je m'explique : on ne pouvait pas demander à M. Guizot et à ses amis de se joindre au centre gauche et à la gauche, relativement à l'intervention en Espagne; M. Guizot et ses amis entendent le traité de la quadruple alliance comme nous l'entendons nous-mêmes. Demander aux hommes qui se sont constitués les partisans de don Carlos, de se joindre à cette politique, cela n'était pas possible non plus; ils l'avaient constamment repoussée. Eh bien! alors, qu'a-t-on fait? On a cherché un autre terrain, un terrain sur lequel toutes ces fractions pussent se placer : on l'a choisi avec soin, et on est arrivé à proclamer que le ministère n'était pas parlementaire, qu'à ce titre il devait être renversé, et comme on vous l'a dit dans la séance d'hier, tout le monde s'est trouvé d'accord pour attaquer le ministère sous une accusation élastique et vague. *(On rit.)*

Messieurs, l'accusation qu'un ministère n'est pas parlementaire n'est pas une accusation neuve; elle n'a pas le mérite de l'originalité. En effet, elle a été adressée, je ne crains pas d'être démenti par tous ceux qui ont suivi nos débats, elle a été adressée à tous

les ministères qui se sont succédé (*C'est vrai!*), depuis le ministère Laffitte jusqu'au ministère du 15 avril; et sans en excepter aucun de ceux qui ont été chargés des affaires du pays dans l'intervalle, il n'en est pas un auquel, à cette tribune, on ne soit venu dire : Vous n'êtes pas parlementaire, et à ce titre vous devez quitter le gouvernement de votre pays. (*Bruit.*)

Nous avons bien le droit, Messieurs, de ne pas nous blesser outre mesure d'une accusation qui a été adressée à tant d'hommes honorables, à ceux-là mêmes qui nous l'adressent aujourd'hui.

Et la preuve que ce reproche banal, usé, est aussi un reproche tant soit peu élastique, c'est qu'à la séance d'hier vous avez vu l'honorable M. Guizot nous reprocher de n'être pas parlementaire, parce que nous avions dévié de la politique qu'avaient suivie les ministères antérieurs, et l'honorable M. Thiers, un instant après, nous faire le même reproche, parce que, a-t-il prétendu, nous y étions restés fidèles avec une obstination dommageable pour le pays. (*On rit.*)

Voyons, au surplus, comment ce reproche a été développé par ceux qui nous l'adressent.

Le ministère n'est pas parlementaire, vous a-t-on dit hier, et vous a-t-on répété aujourd'hui, parce que son origine ne l'est pas; voyez en effet de quelle manière les choses se sont passées, il compte dans son sein des ministres qui ont fait partie du ministère précédent.

Messieurs, c'est encore une chose assez remarquable que ce reproche, quant à l'origine du ministère, puisse s'adresser à tous ceux qui l'ont précédé, sauf, je l'avouerai, le ministère du 6 septembre : je vais m'expliquer.

Le ministère Laffitte a donné quatre membres au ministère Périer; le ministère du 13 mars quatre membres au ministère du 11 octobre; le ministère du 11 octobre un nombre égal au ministère du 22 février, et le ministère du 6 septembre a donné, lui aussi, quatre membres au ministère du 15 avril.

Si donc un ministère n'est pas parlementaire, parce qu'il emprunte ainsi à celui à qui il succède un certain nombre de ses membres, je dirai avec raison à mes adversaires, qu'il n'y a pas eu, jusqu'à présent, un seul ministère qui ait eu une origine parlementaire. (*Rires à gauche.*)

Je l'avouerai, le ministère du 6 septembre sort de la ligne où j'ai placé tous les autres, et sans doute vous viendrez dire avec moi, la gauche viendra dire avec moi que c'est le seul ministère parlementaire. (*Bruits et mouvements divers.*)

Mais, dit-on, nous avons présenté des lois, et les mêmes hommes les ont retirées.

Messieurs, lorsque le ministère du 15 avril s'est formé, il est arrivé une chose qui peut être franchement avouée. Probablement des ministres ne se séparent que quand ils aperçoivent qu'il y a entre eux des différences d'opinion remarquables : des modifications dans la politique sont désirées par les uns; il se trouve qu'elles sont repoussées par les autres. Eh bien! lorsque huit hommes trouvent qu'ils ne peuvent plus marcher ensemble parce qu'il y a entre eux des pensées différentes relative-

ment à ces modifications dont je parle, ils se séparent et un nouveau ministère se forme. S'il en était autrement, est-ce que vous croyez qu'une politique serait tenable, est-ce qu'elle pourrait dominer le pays, est-ce qu'elle pourrait satisfaire à ses intérêts? Non, Messieurs, on l'a dit maintes fois à cette tribune, nous marchons avec l'expérience que donne le maniement des affaires, nous marchons avec notre temps (*Exclamations dubitatives à gauche*), nous voulons sans doute que le fond de la politique reste le même, mais lorsque les événements, l'opinion, l'esprit du pays viennent nous montrer que des modifications à la politique suivie sont devenues nécessaires, nous adoptons ces modifications et nous faisons notre devoir en les adoptant.

Si j'ai montré que sous ce premier rapport le ministère ne mérite pas les reproches qui lui ont été adressés, voyons s'il n'y en a pas quelques autres pour lesquels les réponses soient aussi simples.

Vous avez cherché, dit-on, au lieu de satisfaire les intérêts généraux du pays, à satisfaire des intérêts individuels; vous avez cherché à caresser cette soif de places, de dignités et d'honneurs qui existe dans certains hommes, au lieu de vous adresser aux sentiments généraux du pays.

Messieurs, ce que nous avons fait, nous avons dû, nous avons pu le faire.

La corruption! où donc est-elle? Eh quoi! parce que quelques hommes pris dans cette Chambre, par exemple, ont été appelés à des emplois qu'ils exercent avec honneur, le ministère aura cherché à acquérir des suffrages qu'on ne lui donnait pas!

Prenez garde, nous ne sommes pas les premiers ministres qui aient pris dans cette Chambre des hommes utiles pour les appeler à des emplois dont ils étaient dignes. Ceci est une attaque vive contre tous les fonctionnaires, membres de cette Chambre; ils ont bien compris leur position, et on ne leur a rien demandé, et on n'en aurait rien obtenu.

C'est là, du reste, une attaque banale que vous avez entendu faire à tous les ministères qui nous ont précédés. De quelle manière y ont répondu les fonctionnaires publics qu'on accusait de servilité? ils y ont répondu en votant hautement contre les propositions du Gouvernement, quand ils ont cru avoir à voter contre. N'est-ce donc pas là la preuve que la corruption n'est pas entrée dans nos choix, et que nous n'avons pas mérité les reproches qui nous sont faits à cet égard?

La servilité, Messieurs! Vous compromettez, nous dit-on, la prérogative de la Couronne. Vous n'avez pas la force de soutenir cette prérogative, vous la laissez à découvert.

Messieurs, je dirai qu'il y a imprudence à soulever de pareilles questions. Je pourrais dire ce qu'un honorable orateur qui nous combat aujourd'hui, M. Thiers, disait en 1834. L'honorable M. Thiers était, lui aussi, exposé à ces accusations qu'on dirige contre nous; il disait : Il n'est pas permis d'élever cette question dans la Chambre, elle est inconstitutionnelle, la responsabilité de la Couronne que vous pouvez compromettre, est hors de nos débats. On ne peut pas dire qu'elle remonte plus haut, il faudrait frapper les ministres assez lâches pour la faire

remonter plus haut, mais on ne peut pas, on ne doit pas le dire dans cette Chambre. Voilà ce qu'il disait, et ce que nous répétons aujourd'hui.

Nous disons qu'il n'est pas un seul de nos actes que nous ne soyons prêts à avouer, pas un seul dont nous portions ailleurs la responsabilité, dont la responsabilité ne soit traduite par nous à cette tribune, et sur laquelle nous ne soyons prêts à défendre, pour notre propre compte, les conséquences qu'ils peuvent avoir. (*Approbation au centre.*) Nous disons que si nous pouvions révéler ici le secret de ce qui se passe là où tout doit être secret, que s'il nous était possible de répondre par des faits à ces révélations qu'on semble provoquer, nous montrerions que nous avons nos volontés indépendantes, fermes et respectueuses, et que nous connaissons bien cette maxime parlementaire qui doit diriger tous les ministres. C'est que les ministres doivent faire connaître leurs opinions et chercher à les faire triompher, et que s'il existe dans une pensée plus haute une barrière insurmontable, ils n'ont autre chose à faire qu'à se retirer pour conserver leur dignité et leur liberté entière d'opinion. (*Très bien! très bien!*) Voilà quelles sont nos maximes, et nous ne pouvons, vous le comprenez, Messieurs, y ajouter aucune preuve. Telle a été notre marche, notre conduite constante, telle elle sera toujours. (*Approbation.*)

Messieurs, après ces observations qui répondent, ce me semble, à celles qui vous ont été présentées tout à l'heure, je dois parler des actes du ministère; car, enfin, pour bien juger un ministère et savoir s'il est ou non parlementaire, il me semble que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'examiner ses actes, de rechercher s'il a su accomplir des choses utiles, et, en un mot, s'il a entendu les intérêts du pays.

Eh bien! je demande pardon à la Chambre de revenir sur des faits qui déjà lui ont été signalés; mais enfin la nécessité de notre position nous y oblige, quel a été l'acte qui a signalé l'avènement du 15 avril? C'est l'amnistie. Ne croyez pas que pour faire l'apologie du ministère auquel j'ai l'honneur d'appartenir, j'insiste beaucoup sur ce fait; cependant je dois en dire quelques mots.

On a voulu contester au cabinet actuel l'honneur qui résulte pour lui de l'amnistie; on a dit que le cabinet l'avait en quelque sorte subie comme un vaincu, au lieu de la donner comme un vainqueur. Non, Messieurs, nous ne l'avons pas subie; nous savons bien que déjà cette pensée était depuis longtemps inspirée par un cœur auguste; nous sommes persuadés, et nous rendons, à cet égard, justice aux ministères qui nous ont précédés, nous sommes persuadés qu'il n'est pas un seul d'entre eux qui n'ait eu le désir de voir arriver le moment où l'on pourrait opérer entre le pays et les partis cette réconciliation qui devait produire tant d'heureux résultats; mais enfin c'était une entreprise hardie; elle a été traduite à cette tribune, dans cette Chambre, comme un acte d'imprudence grave qui pouvait compromettre le pays; à côté de cette inspiration utile se trouvaient les dangers d'une clémence précipitée en faveur d'hommes qui auraient pu n'être pas dignes d'en profiter; on trouvait là une sorte

de danger pour le pays. Ce danger, il y a eu honneur pour les ministres à le braver, à se présenter à cette tribune et à dire: Nous n'écoutons que les inspirations de la clémence, et nous proclamons l'amnistie.

Et pourquoi donc l'amnistie n'aurait-elle pas été proclamée? Pourquoi serions-nous considérés comme des vaincus, nous qui l'avons proclamée? On vous l'a dit hier: sur ces bancs figurent des hommes qui ont combattu les excès des factions ameutées; ne me sera-t-il pas permis à moi aussi, Messieurs, de rappeler que j'ai eu l'honneur, ou plutôt le triste devoir, de provoquer, comme membre du ministère public, la rigueur des lois contre les hommes qui avaient attaqué la paix publique? Eh bien! je crois être sorti de cette position sans avoir excité contre moi aucune haine politique; et j'ai été heureux, moi aussi, après avoir provoqué l'action des lois contre les coupables, de m'associer à l'acte qui les rendait à la liberté, et qui pouvait encore en faire de bons citoyens. (*Très bien!*)

L'amnistie est donc un acte de force qui nous est personnel, dont la responsabilité pouvait être grave, et dont nous avons bravé le danger.

La dissolution de la Chambre est venue. Est-ce là un acte de faiblesse? N'est-ce pas là un des actes les plus graves de la vie politique d'un ministère? Celle que nous avons faite a appelé dans cette Chambre de nouveaux députés. Eh bien! n'avons-nous pas à nous féliciter des résultats de ces élections qui ont appelé dans cette Assemblée des hommes nouveaux, de nouveaux talents, qui, quoi que vous ayez dit, ne se sont pas séparés de l'ancienne majorité, et qui, au contraire en grande partie, se sont fondus avec elle et viennent avec elle soutenir le système qui pendant longtemps a fait le salut du pays? (*Au centre: Très bien! très bien!*)

Après cet acte, est-il donc vrai que nous ayons oublié les intérêts généraux du pays? On a été jusqu'à nous reprocher ce que nous avons fait pour Haïti. Eh quoi? Des créanciers malheureux sollicitaient l'appui du Gouvernement, ils avaient une créance à exercer, créance qui était un titre mort dans leurs mains. Le cabinet actuel a tenté de les faire sortir de cette position difficile. Il y est parvenu; la créance a été réduite; mais, on le sait, elle ne pouvait pas être payée intégralement, et nous sommes parvenus à lui faire produire tout ce qu'il était possible d'espérer d'un débiteur qui jusque-là s'était refusé à en acquitter aucune partie: n'est-ce pas là un acte qui a protégé des intérêts légitimes et importants?

Remarquez-le, Messieurs, nos relations commerciales étaient rompues avec Haïti, nous avons rétabli ce débouché pour nos manufactures, c'est une source nouvelle pour la prospérité du pays.

Quant aux possessions africaines, on en parle avec une grande réserve; le projet d'adresse y consacre quelques mots seulement. C'est que c'est là, dit-on, une des bonnes fortunes du ministère, on ne doit pas lui en savoir gré. Il fallait pourtant oser aller à Constantine et y réussir; il fallait savoir imprimer à l'administration de ce pays, à laquelle nous rendons un plein hommage, cet

esprit de fermeté, de sagesse, de modération dans nos rapports avec les indigènes, qui a pacifié ce pays, et qui nous y promet un si brillant avenir.

Dira-t-on aussi que le Mexique soit une bonne fortune du ministère, dont on ne doit lui tenir aucun compte?

Rappelez-vous, Messieurs, dans quelles circonstances cette entreprise a été tentée. En 1828, les propriétés de nos nationaux ont été pillées et saccagées. En 1831 et 1832 de nouveaux outrages ont été faits à notre commerce; les dommages ont continué d'année en année, et chaque année nos intérêts commerciaux en général et ceux qui avaient éprouvé des dommages en particulier, venaient solliciter le Gouvernement de lever enfin le pavillon national et de demander satisfaction. Je n'en fais pas un reproche aux administrations précédentes; mais les faits sont là, aucune ne l'avait tenté; qui l'a fait? le ministère du 15 avril. C'est lui qui le premier a demandé satisfaction et qui a su préparer les moyens de l'obtenir.

Loin de nous, Messieurs, de revendiquer pour le ministère ce fait glorieux qui appartient à notre marine. A elle revient l'honneur de ce brillant fait d'armes; mais le succès était au prix de la responsabilité de ceux qui ordonnaient l'entreprise. La fortune ne favorise pas ceux qui reculent devant les décisions qui exigent du courage.

Voilà, Messieurs, les actes du ministère, voilà ses actes généraux, ceux qui n'ont pas dû être soumis aux Chambres, ceux qui sont indépendants de leur concours immédiat et que le Gouvernement devait, sous sa responsabilité spéciale, accomplir sans hésitation aucune.

Ont-ils été heureux, ont-ils produit de bons résultats? le commerce, auquel vous avez fait allusion, ne s'en réjouit-il pas?

Car on objecte que de toutes parts les intérêts de notre commerce sont négligés, que nous sommes entourés de puissances qui font des traités avantageux, et que nous n'y prenons pas part. Oublie-t-on les faits? Oublie-t-on les états statistiques du commerce qui viennent chaque année attester notre prospérité croissante? Si à l'intérieur notre consommation augmente, à l'extérieur nos exportations s'accroissent dans une proportion équivalente, et le plus bel avenir s'ouvre à notre commerce.

Je ne dis pas que cela soit dû au ministère; mais ne dites pas à votre tour que sous la direction ministérielle nos intérêts souffrent, et que ces intérêts de premier ordre ne soient pas l'objet de la sollicitude tout entière de l'administration? C'est là une allégation que la sagesse de cette Chambre ne manquerait pas de repousser. (*Vive approbation aux centres.*)

Messieurs, on a été plus loin. Ces actes, on pourrait bien encore les tolérer; mais la Chambre, dit-on, repousse le ministère, la Chambre ne lui accorde qu'un concours incertain, une adhésion presque vaine; c'est à peine s'il peut soutenir les discussions dans cette enceinte.

Depuis le 15 avril, nous avons obtenu de la Chambre des votes qui ont bien leur importance, cependant nous avons consolidé des institutions qui demandaient leur complé-

ment, nous avons donné au pays les lois départementales et communales, la loi sur les aliénés, la loi sur les faillites, la loi sur les mines. (*Exclamations aux extrémités.*)

Toutes ces lois ont été présentées par le ministère actuel et adoptées par vous. On dit que ce ne sont pas des lois politiques, et que par conséquent le vote en a été indifférent; mais ne tenez-vous donc aucun compte des lois et des mesures qui intéressent à un si haut degré le pays? et n'y a-t-il de bonnes lois, de lois qui comptent au ministère comme indiquant sa valeur et ses services, que les lois politiques?

Mais on parle d'échecs parlementaires! on en a cité un bien grave: une loi sur les chemins de fer a été présentée, elle a été rejetée.

Messieurs, le moment va peut-être bientôt venir de nous occuper d'une manière plus spéciale de cette question des chemins de fer; mais, en vérité, je crois que l'exemple qu'a cité l'honorable orateur pour prouver l'insuffisance de l'administration a été bien mal choisi. Il me semble qu'il pourrait bien exister dans cette enceinte quelques personnes qui regrettent aujourd'hui l'opinion qu'elles ont exprimée sur la loi que nous leur avons présentée.

Le ministère du 15 avril a-t-il subi d'ailleurs plus d'échecs parlementaires que les ministères qui l'ont précédé?

On a beaucoup parlé du ministère du 11 octobre; c'est le ministère modèle qu'il faudrait reconstituer aux yeux de quelques personnes. Eh bien! je dirai qu'il n'est peut-être pas de ministère qui ait éprouvé des échecs plus graves.

Il a présenté une loi sur l'état de siège, et il a dû l'abandonner.

Il a apporté une loi sur l'état-major de l'armée; elle a été tellement modifiée par cette Chambre, dans le sens de l'opposition, et malgré les efforts du ministère, qu'il n'a pas cru devoir la porter à la Chambre des pairs.

Dans la grande loi des travaux publics, des modifications graves sur des objets importants de dépenses ont été adoptées, quoi qu'ait pu faire le ministère. La loi n'en est pas moins grande et utile, je le sais; mais le ministère dut céder à la résistance qu'il rencontra dans la Chambre.

Une loi pour supplément de fonds secrets fut apportée, en 1834, par le ministère du 11 octobre, et cette loi, qui est ordinairement regardée comme une loi de confiance, est sortie de cette Chambre avec une réduction de 300,000 francs: l'honorable M. Etienne était rapporteur, et l'honorable M. Thiers ministre de l'intérieur.

M. Thiers. Vous vous trompez.

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics. Voilà de ces choses qui prouvent...

M. Thiers. C'est inexact.

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics. C'est très exact.

M. Thiers. Je répète que c'est inexact.

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics. Dans la même session, la Chambre rejeta la loi sur le traité avec les Etats-Unis.

Voilà, Messieurs, certains échecs que j'ai dû signaler. Pourquoi? parce que ce sont là de ces choses qui arrivent à tous les ministères.

Aussi, à une certaine époque, l'honorable M. Thiers fut porté, par cette apparente incertitude de la majorité, à désirer sa retraite du ministère. Je me rappelle, et je rappelle à la Chambre une démarche faite par un grand nombre de ses membres, à laquelle M. Thiers a eu égard, et qu'il a eu raison d'accueillir favorablement. Fatigué des hésitations de cette majorité qui paraissait s'en aller, des difficultés d'une position qui ne lui semblait pas tenable, l'honorable M. Thiers, après le vote de l'enquête sur les tabacs, avait cru devoir donner sa démission.

Qu'est-il arrivé? Plusieurs membres de cette Chambre, et je m'honore d'avoir été du nombre, se sont rendus chez lui. Nous l'avons prié de reprendre le pouvoir; il l'a repris: cette majorité un instant incertaine lui est revenue tout entière à la première question politique, et le ministère du 11 octobre obtint des Chambres des mesures qui prouvaient une entière confiance et un concours incontestable.

M. Thiers. Cela est inexact. (*On rit.*)

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics. Messieurs, je croyais que je n'aurais pas eu à parler aussi longtemps de ces prétendus échecs parlementaires auxquels j'ai dû opposer ceux qu'ont éprouvés d'autres ministres à coup sûr plus éloquents, mais non plus dévoués à leurs devoirs, comprenant mieux leurs obligations. Je ne puis cependant pas, puisque je parle des votes de la Chambre, omettre ce qui s'est passé à la dernière session.

S'il est un ministère qui ait poussé loin le scrupule, qui ait voulu ne conserver la direction des affaires qu'autant qu'il serait soutenu par la confiance de la Chambre, c'est, je puis le dire, le ministère du 15 avril.

Est-ce que nous avons reculé devant les questions de cabinet? Est-ce que nous avons cherché à nous traîner à la remorque d'une majorité incertaine pour conserver le pouvoir? Non, Messieurs, dans toutes les circonstances, franchement et loyalement, et comme par une espèce d'accord avec la Chambre, nous sommes venus vous dire: « Nos portefeuilles sont là; nous les déposerons du moment que nous aurons la conviction que le système que nous suivons n'a pas l'assentiment de la Chambre! »

Rappelez-vous, Messieurs, la question d'Espagne, la question des armes spéciales, celle des fonds secrets, dont le scrutin donna une différence de 116 voix pour le ministère. Ce n'est pas là assurément cette majorité rare et incertaine dont on parle; il a été évident, au contraire, que la majorité était avec nous, que notre système était adopté par elle, et que nous aurions failli à notre devoir, si nous avions manqué à la confiance que la Chambre nous accordait.

Mais j'examine si le pays n'a pas répondu aux efforts du ministère par un calme parfait, par une situation d'esprit favorable. Ici je suis heureux de citer et d'invoquer l'honorable M. Guizot. Il vous disait hier que le ministère était funeste au Trône et au pays;

qu'il y avait là un mal profond; et il ajoutait: « Je l'avoue, le pays ne le voit pas, le pays ne le sent pas! »

Ah! Messieurs, si le pays ne voit pas, si le pays ne sent pas le mal, qui, dit-on, existe profondément dans son sein, je dis que c'est là une preuve éclatante que la direction des affaires est utile pour le pays, et que nous pouvons nous en glorifier. (*Très bien!*)

Ne croyez pas qu'un mal profond puisse menacer le pays, sans que le pays en ait l'instinct et le sentiment.

Reportez-vous à cette époque de 1829: qu'est-il arrivé alors? Avant même l'avènement de ce ministère funeste qui a perdu la Restauration, ne le pressentait-on pas? Tous les dangers de la situation n'étaient-ils pas l'objet des inquiétudes universelles? Ne s'était-on pas profondément ému? C'est que là il y avait un mal réel.

Aujourd'hui, au contraire, et je m'empresse de le dire, c'est une opposition, que je ne veux pas qualifier, qui fait le mal du pays, et qui présente le spectacle d'une agitation qui n'existe nulle part ailleurs. (*Adhésion au centre.*)

L'état du pays est calme; il y a prospérité dans les finances de l'Etat et prospérité dans les fortunes particulières.

Messieurs, l'état du pays si prospère et si calme, ne serait-il pas une de nos difficultés?

Ici, j'ai l'occasion de répondre à l'honorable M. Thiers. « Nous avons été ministres, a-t-il dit, dans des circonstances bien autrement difficiles que vous, et nous avons su vaincre les difficultés que nous avons rencontrées. » Oui, je me plais à rendre hommage à la manière ferme et vigoureuse dont le ministère du 11 octobre a répondu à la tâche que les circonstances lui imposaient. Mais, je ne crains pas de le dire, il est des difficultés de différente nature; et lorsque l'émeute grondait dans la rue, la Chambre se groupait autour du Gouvernement, tout le monde se ralliait autour de lui et venait lui prêter un appui incontestable. Ah! sans doute, si la Chambre a montré un tel concours, c'est parce que le salut du pays l'exigeait; mais ce concours a été accordé et pleinement au ministère qui gouvernait alors le pays.

Les choses ont changé; les citoyens n'ont plus à craindre pour leur repos et pour leur fortune. Mais c'est dans la Chambre, c'est dans nos discussions qu'il y a agitation et discorde. Et croit-on que ce soit une difficulté légère de voir des hommes tels que ceux qui nous combattent aujourd'hui se réunir et se rallier pour contester le système que nous avons suivi et qui n'est que le leur, sauf les modifications que les circonstances ont amenées?

Ces difficultés sont de telle nature que, pour montrer combien le Gouvernement était alors facile, si aujourd'hui, par malheur, ce qu'à Dieu ne plaise! l'émeute redescendait dans la rue, je suis convaincu que nous verrions ceux qui nous combattent venir nous appuyer. Ne dites donc pas qu'il n'y a pas de difficultés dans la situation actuelle, et que le calme du pays soit pour le Gouvernement un moyen facile d'arriver au but qu'il se propose.

Je terminerai, relativement aux actes du ministère, et au concours de la Chambre qui

ne nous a pas manqué jusqu'ici, par une déclaration très nette.

Nous n'avons nulle intention de garder le pouvoir malgré la majorité, et même avec une majorité incertaine. Nous avons de nouveau, cette année, posé cette question de cabinet qui a été posée l'année dernière. Nous sommes en présence d'un projet d'adresse hostile. Eh bien ! que cette adresse soit votée telle qu'elle est, et nous croyons que le Gouvernement pour nous est impossible, et nous nous retirons.

Mais cette majorité dont on a parlé n'est pas une majorité gaspillée comme l'a dit l'honorable orateur. Non ! non ! les hommes qui nous ont soutenus nous soutiendront encore. Pourquoi ? non pas comme on l'a dit dans la séance d'hier, et comme on a paru le croire dans celle d'aujourd'hui, parce qu'il est des hommes disposés à ne faire acception ni des personnes ni des systèmes, et à toujours appuyer le pouvoir, quel qu'il soit. C'est là une calomnie contre la majorité, et je puis m'exprimer de cette manière, parce que j'en ait fait longtemps partie, et je m'en fais gloire. Il est si peu vrai qu'il y ait des hommes dans cette Chambre toujours disposés à suivre le pouvoir existant quel qu'il soit, qu'il n'est pas un ministre arrivant aux affaires qui ne se soit trouvé obligé de monter à cette tribune pour déclarer que le système suivi avant lui serait continué.

Les hommes des cabinets du 22 février, du 11 octobre et du 15 avril sont venus vous dire : « Vous avez sauvé le pays, vous avez fondé nos institutions à l'aide de ce système, nous le continuerons ! » Voilà le langage de tous les ministères qui se sont succédé ; et vous avez non pas suivi tous les ministères qui se sont présentés, mais vous leur avez donné par vos opinions l'impulsion qu'ils ont suivie.

C'est là ce qui nous donne pleine confiance dans le système que nous avons adopté et que nous suivrons à l'avenir avec les modifications, comme l'a dit hier mon honorable ami et collègue M. le ministre de l'intérieur, avec les modifications et les progrès que comporteront les besoins et l'esprit du pays.

Encore un mot, Messieurs, je désire plus qu'aucun autre, non dans l'intérêt d'un pouvoir que je n'ai pas recherché, mais dans celui de la chose publique, que le spectacle qu'on déplorait tout à l'heure et que je déplore avec M. Billaut, cesse le plus promptement possible. Je dirai qu'il y a à mes yeux quelque chose d'effrayant pour le pays dans cette alliance d'hommes habitués jusqu'ici à se combattre.

Rappellerai-je des faits qui se sont passés dans les débats de l'année 1834 ?

L'honorable M. Guizot disait à l'un des membres les plus éminents du côté gauche : « Je vous connais depuis quarante ans... (*Vives exclamations. Rumeur.*) »

M. Odilon-Barrot. Je demande la parole.

M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics. L'honorable M. Guizot disait à l'un des membres les plus éminents du côté gauche : « Je vous connais depuis quarante ans, vous êtes la révolution surannée de 92. » (*Bruit prolongé.*)

L'orateur auquel il s'était adressé lui répondit : « Je vous connais depuis longtemps,

vous êtes la contre-révolution hypocrite de la Restauration. »

A la même époque, un autre orateur, appartenant à une autre fraction de la Chambre, s'adressant à l'honorable M. Guizot, lançait contre lui une accusation que je n'ose redire, le *cynisme des apostasies* (1).

Loin de moi d'approuver la violence d'un tel langage et le fond même de ces accusations déplorables.

Mais c'est pour moi un spectacle alarmant que de voir trois hommes, alors si violemment hostiles les uns contre les autres, confondre aujourd'hui leurs votes et leurs efforts pour régler la politique qui doit présider aux destinées de la révolution de Juillet.

Explique qui voudra cette alliance ; quant à moi j'y renonce. Je ne dirai plus qu'un mot, c'est qu'il faut se hâter d'en arrêter le développement, car elle ne peut porter que des fruits amers pour la Chambre et pour le pays. (*Vive approbation au centre. — Une longue agitation succède à ce discours.*)

M. le Président. La parole est à M. Duvergier de Hauranne.

M. Duvergier de Hauranne. Messieurs, malgré les dernières paroles de M. le ministre des travaux publics, je dois d'abord le remercier d'avoir enfin rendu justice à la coalition. Il y a, nous a-t-il dit, dans tout ce qui se passe, autre chose qu'un changement dans les personnes ; il y a un changement dans les choses. Cela est vrai, Messieurs ; et pour ma part, s'il ne s'agissait que de déplacer quelques hommes au profit de quelques autres, ce n'est pas pour un si petit résultat que je renoncerais à de vieilles amitiés. Nous croyons donc la politique du cabinet mauvaise, funeste, et c'est pour cela que nous nous réunissons contre lui. Après cet aveu, j'espère qu'on ne parlera plus d'ambitions mécontentes et impatientes ; j'espère aussi qu'on ne s'abritera plus derrière la royauté, au lieu de la couvrir de son corps. Ce serait, Messieurs, une tactique bien dangereuse, bien coupable, et qui suffirait pour justifier la dernière phrase de l'adresse. Heureusement le bon sens de la Chambre et du pays garantirait la Couronne du

(1) Quelques personnes ayant contesté l'exactitude de cette citation, nous croyons devoir rappeler dans quelle occasion les paroles citées ont été prononcées :

Dans la discussion du projet de loi sur les associations, 13 mars 1834, le ministre de l'instruction publique d'alors crut devoir s'expliquer sur deux faits qui lui étaient personnels : 1° sa participation à la société *Aide-toi* sous la Restauration ; 2° l'opinion qu'en septembre 1830 il avait exprimée sur l'abolition de l'art. 291 du Code pénal.

Sur le fond de la question, parlant du parti carliste, il avait dit : « La faction subsistera longtemps ; je « le répète, elle sera longtemps dans l'attitude qu'elle « a prise sous vos yeux, dans ce mélange bizarre d'in- « solence aristocratique et de cynisme révolutionnaire. »

Dans la suite de la discussion, M. Berryer étant monté à la tribune, reproduisit les deux griefs contre M. le ministre de l'instruction publique, et termina par ces mots : « Et pour sortir du débat par un mot qu'on « a fait retentir dans la discussion, c'est qu'il y a « quelque chose de plus déplorable, de plus dangereux « que le *cynisme révolutionnaire*, c'est le *cynisme des « apostasies.* »

danger nouveau auquel l'exposeraient des conseillers imprudents.

Dans le projet d'adresse, comme dans la discussion qui s'est ouverte hier, le ministère seul en est la cause, le ministère, dont assurément la Chambre a le droit d'apprécier la situation et de juger la politique. Si cette situation n'est pas parlementaire, si cette politique est mauvaise, ce sont les ministres que nous en accusons, et notre pensée ne se tourne vers la Couronne que pour lui signaler le mal, et la prier, dans son intérêt comme dans le nôtre, d'y mettre un terme prochain. C'est dans cet esprit que j'ai, pour ma part, voté l'adresse au sein de la Commission. C'est dans cet esprit que, sans m'inquiéter des colères réelles ou simulées que je pourrai soulever, je vais la défendre devant la Chambre.

Depuis un an, il s'est opéré dans notre situation politique un notable changement. D'une part, des hommes qui avaient longtemps combattu le Gouvernement lui ont fait accepter leurs services ; de l'autre, des hommes qui comptaient au nombre de ses plus énergiques défenseurs se sont séparés de lui. D'où vient cela ? Ce n'est point à moi, on le conçoit, à expliquer la conduite des premiers, mais je tiens à prouver de nouveau que les seconds n'ont point été dirigés par les misérables motifs qu'on se plaît à leur supposer. Quand pendant huit ans on a eu constamment les mêmes amis et les mêmes adversaires, ce n'est jamais, qu'on le croie bien, sans une longue hésitation et sans un trouble profond, que l'on se détermine à s'éloigner des uns et à se rapprocher des autres ; mais il est, dans la vie politique, des situations où les considérations personnelles s'effacent devant un devoir pressant et impérieux. Sommes-nous aujourd'hui dans une de ces situations ? J'en suis convaincu, et c'est cette conviction dont je tiens à exposer les motifs. Tout ce que je demande d'ailleurs à la Chambre, c'est la liberté de la tribune, cette liberté qu'elle n'a pas refusée dans les temps les plus critiques, aux orateurs les plus véhéments de l'opposition.

Il est d'abord une question supérieure à toutes les autres, et que, malgré les périls et les difficultés qui l'entourent, je ne puis m'empêcher de toucher. On comprend que je veux parler de la question même du Gouvernement représentatif, et de la situation constitutionnelle du cabinet. Je sais parfaitement d'ailleurs que la tribune n'est point une chaire, et que ce n'est ni le lieu ni le temps de traiter à fond, et du point de vue de la théorie une question si compliquée. Aussi me bornerai-je à rappeler en peu de mots quelques principes et quelques faits.

Il arrive souvent dans le monde politique que l'on concourt au même œuvre, sans être dirigé par les mêmes motifs, et que l'on marche quelque temps ensemble, bien qu'on ne tende pas au même but. C'est ainsi que, dans le puissant parti auquel est dû la révolution de Juillet, se trouvaient à la fois ceux qui voulaient établir en France la monarchie constitutionnelle, et ceux qui, regardant cette forme de Gouvernement comme usée et impuissante, l'acceptaient seulement à titre de transition ; ceux qui désiraient développer et féconder nos institutions au sein de la

paix, et ceux qui, dans l'expulsion d'une dynastie ramenée par l'étranger, voyaient surtout une revanche nationale à prendre, et 1815 à venger. Jusqu'au jour de la victoire, ces diverses fractions devaient s'accorder et s'unir ; mais il était inévitable qu'elles se séparassent une fois la victoire obtenue. C'est, vous le savez, ce qui arriva peu de jours après la révolution.

Maintenant, Messieurs, ne se passe-t-il pas quelque chose d'analogue, et les déchirements que tout le monde remarque au sein du parti qui, de 1830 à 1836, a défendu le Gouvernement, ne proviennent-ils pas d'une cause semblable, ou peu s'en faut ? Je ne dois ni ne veux scruter ici les intentions de personne ; mais il se pourrait qu'elles n'eussent pas été toujours les mêmes pour tous. Il se pourrait, par exemple, que dans la lutte que nous avons soutenue en commun, quelques-uns n'eussent aperçu que le maintien de l'ordre matériel et du principe monarchique, tandis que d'autres y auraient vu quelque chose de plus. Il se pourrait qu'une fois l'ordre matériel rétabli, et le principe monarchique sauvé, ceux-là se tinsent pour parfaitement satisfaits, lorsque ceux-ci croiraient qu'il y a de nouveaux pas à faire et de nouveaux écueils à éviter.

Quant à moi, je conçois parfaitement que tout en détestant également l'anarchie, on se soucie plus ou moins des institutions représentatives, et qu'on les entende de diverses façons ; je conçois que les principes de 1830 soient pour les uns des principes vrais et applicables en tous temps, pour les autres des principes de circonstance bons à renverser une dynastie qui déplaît, mais impuissants, si on ne les altère profondément, à rien fonder de stable ni de régulier. Je conçois par conséquent que tout ce qui peut vicier et fausser ces institutions et ces principes n'excite pas chez tous le même effroi et la même douleur.

Je n'affirme point, Messieurs, que cette dernière manière de voir existe dans cette Chambre ; mais assurément elle existe au dehors, et je ne serais pas embarrassé d'en fournir des preuves nombreuses et frappantes. Comment dès lors, entre des sentiments si divers, le bon accord survivrait-il aux événements qui l'ont produit ? Comment, sans que personne change, mais uniquement parce que chacun veut rester fidèle à ses convictions, ne s'opérerait-il pas des séparations pénibles sans doute, mais nécessaires ? Comment d'un autre côté des opinions longtemps divisées sur le moyen, non sur le but, ne se recontraient-elles pas sur le nouveau terrain où la lutte politique se trouverait placée, non par le caprice de quelques hommes, mais par la force des choses ? Tout cela, permettez-moi de le dire, est parfaitement naturel, et ceux qui s'en étonnent ou s'en indignent prouvent qu'ils ne se connaissent pas eux-mêmes, ou qu'ils connaissent mal leurs alliés. (*Très bien!*)

Pour ma part, je le déclare hautement, je suis de ceux qui ont confiance dans l'efficacité de nos institutions, et qui, en 1829 comme en 1835, contre les absolutistes comme contre les républicains, n'ont jamais entendu défendre qu'une chose : le Gouvernement représentatif vrai, c'est-à-dire le Gouverne-

ment représentatif tel que nous le comprenions tous pendant la lutte qui a précédé 1830. (*Marques d'assentiment.*)

C'est pour obtenir ce Gouvernement qu'il y a huit ans, j'ai accepté avec joie les chances périlleuses d'une révolution. C'est pour l'affermir que depuis que j'ai l'honneur de siéger ici, j'ai accordé au pouvoir les armes dont, à mon sens, il ne pouvait se passer. Si ce Gouvernement devait périr ou se corrompre, ni la part, toute faible qu'elle est, que j'ai pu prendre à la révolution, ni l'adhésion que j'ai donnée à des mesures sévères, ne conserveraient à mes yeux une raison suffisante. Je me serais trompé, et je l'avouerais franchement.

Je veux donc le Gouvernement représentatif, non dans sa forme, mais dans son essence ; non dans son apparence, mais dans sa réalité. Je le veux avec tous ses principes et toutes ses conditions. Or, la première des conditions du Gouvernement représentatif, c'est, on le sait, un ministère qui émane des Chambres, qui les représente et les personnifie ; c'est une majorité qui, par l'intermédiaire de ce ministère, exerce une action indirecte mais efficace sur les affaires publiques, et prenne une part décisive au Gouvernement. Si cette condition manque, il y a encore quelque chose qui ressemble extérieurement au Gouvernement représentatif et qui en usurpe le nom ; mais la vie est éteinte, l'âme a fui, et ce qui reste n'offre bientôt plus que le triste spectacle d'une inévitable décomposition.

Maintenant, qui oserait dire que nous avons, en ce moment, ce ministère et cette majorité ? Je vois bien en face de moi huit ministres plus ou moins habiles, mais qui, pris ensemble ou isolément, n'ont certes pas la prétention de représenter la Chambre et de la personnifier. Quant à la majorité, en supposant qu'elle existe, elle pourrait, comme l'an passé, pousser ses bontés pour le ministère jusqu'à le laisser vivre, mais non jusqu'à s'identifier avec lui. Ainsi entre la Chambre et le cabinet des rapports d'une bienveillance douteuse ; mais point d'intimité, point de communauté, rien de ce qui constitue un Gouvernement réel et fort, rien de ce qui permet aux institutions constitutionnelles de se développer avec puissance et régularité ; rien non plus de ce qui assure à chacun des grands pouvoirs de l'État sa place légitime, et de ce qui prévient entre eux toute méfiance et tout conflit.

Là, Messieurs, est, selon moi, le vice fondamental de notre situation ; là est la cause qui porte le trouble dans notre organisation politique en paralysant la Chambre, en compromettant la royauté. Et qu'on ne vienne pas dire que je prétends annuler tous les pouvoirs au profit d'un seul, et faire de la Chambre, devant laquelle je parle en ce moment, le pouvoir unique et souverain. Cela est faux, et le jour où les justes prérogatives de la Couronne ou celles de l'autre Chambre seraient attaquées, vous me verriez ardent à les défendre. Mais si la Couronne et l'autre Chambre ont leur part, nous avons la nôtre, et nous trahirions nos devoirs si, par notre faiblesse, ou notre connivence, nous la transmettions à nos successeurs plus petite que nous ne l'avons reçue. (*Adhésion.*) Encore

une fois, le Gouvernement représentatif tel que nous pensions l'avoir obtenu en 1830, tel que Casimir-Périer le comprenait et le pratiquait, tel que l'ont, à plusieurs reprises, expliqué à cette tribune ou ailleurs les hommes d'État les plus éminents de l'ancienne majorité : voilà ce que nous demandons ; rien de plus, et rien de moins. Ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre, si des idées qui en 1831 et 1832 étaient des lieux communs inoffensifs, paraissent aujourd'hui des nouveautés pleines d'audace et de danger.

La situation respective des pouvoirs et l'oubli d'une règle constitutionnelle dont la tolérance même de la Chambre ne saurait dispenser, voilà, je le répète, quelle est à mon sens du moins, l'origine et la cause de tout le mal. Mais, j'avoue franchement que tant qu'il se rencontrera dans cette Chambre une majorité que ce mal n'effraiera pas, ou qui craindra, en y mettant un terme, d'en produire un plus grand, il faudra le subir.

Ce n'est point ici d'ailleurs qu'on osera contester les prérogatives de la Chambre, et la réduire au rôle misérable d'une Assemblée qui vote des lois sans se mêler du Gouvernement. Ce n'est point ici qu'on nous refusera le droit d'exercer une influence prépondérante sur le choix des ministres de la Couronne et sur la direction politique qu'il convient d'imprimer aux affaires. Tout ce que nous voudrions à cet égard, on nous le concédera, du moins en théorie ; et bien que d'avis fort opposés au fond de l'âme, nous aurons l'air parfaitement d'accord. Sans donc insister plus longtemps sur la question de droit, c'est la question de fait que je me propose de traiter ici.

Le ministère actuel, jugé, non plus par son origine, mais par ses actes et surtout par ses actes les plus récents, est-il digne ou non de la confiance de la majorité ? Voilà le terrain sur lequel je me place. Je rechercherai ensuite ce que doivent faire, dans le cas d'une réponse négative, les amis sincères et dévoués de la dynastie et du Gouvernement.

L'an dernier, il faut le reconnaître, la fortune avait bien servi le ministère et il se justifiait avec quelques résultats qui, sans justifier selon moi sa politique, lui permettaient de soutenir la discussion. En est-il de même aujourd'hui, et peut-on prétendre que, depuis la dernière session, la politique du ministère ait réussi ? Le ministère et ses amis le disent ; mais la Chambre ne saurait les en croire sur parole. Elle trouvera donc bon que ceux qui pensent le contraire expriment leur opinion. Je commence par les affaires étrangères, négligées depuis quelques années, et qui, grâce à des fautes inouïes, reprennent tout à coup le premier rang dans nos délibérations.

Deux idées principales ont, depuis 1830 jusqu'au ministère du 15 avril, constamment prévalu dans la politique étrangère de la France : maintenir et consolider autant que possible l'alliance des États constitutionnels et particulièrement de la France et de l'Angleterre ; s'assurer, par de bonnes relations avec les petits États voisins et par la possession de quelques postes importants, des garanties contre les empiètements des puissances du Nord. Je ne dis certes pas que cette politique dût être éternelle et qu'on ne

pût s'en départir si, dans une politique différente, on trouvait des avantages équivalents et des compensations suffisantes ; mais il fallait du moins que ces avantages et ces compensations fussent bien manifestes. Or, maintenant, où en sommes-nous ? Le voici.

Les ministères précédents étaient parvenus à établir solidement en Suisse l'influence française et à constituer dans ce pays un parti qui, placé entre le parti radical et le parti autrichien, nous assurait une prépondérance incontestée. Aujourd'hui cette influence a cessé, ce parti s'est dissous, cette prépondérance s'est déplacée. Ce que nous avons gagné en retour, c'est de grandir un ennemi et de proclamer un prétendant.

Ce n'est pas tout, et notre affaiblissement en Suisse est loin d'être la seule conséquence de ce fâcheux incident. Grâce à la prompte et énergique décision d'un grand ministre, nous possédions en Italie une position importante et que M. le duc de Broglie en 1835, M. Thiers en 1836, avaient refusé de rendre, du moins sans conditions. Pour le prix de la bonne grâce que l'Autriche a bien voulu mettre à faciliter la perte de notre influence en Suisse, cette position vient de nous échapper, sans qu'aucun traité nous garantisse contre les dangers que Casimir-Périer avait voulu conjurer.

Sur notre frontière du nord, d'un autre côté, en Belgique, il existait un état provisoire plus avantageux que l'état définitif, et dont une sorte de prescription semblait faire la base naturelle d'un arrangement plus convenable et meilleur. Cet état provisoire est à la veille de cesser sans que le ministère ait su prendre, ni dans un sens, ni dans l'autre, une de ces résolutions qui imposent. Vacillant et timide, il a donc sollicité des délais dont il ne songeait point à profiter, éveillé des espérances qu'il se réservait de déjouer, excité des passions qu'il était décidé à ne pas satisfaire ; et, par cette merveilleuse conduite, il est parvenu à placer la France et la Belgique à la fois dans une des situations les plus difficiles et les plus critiques qui, depuis huit ans, aient menacé la paix européenne.

Enfin l'alliance de la France et de l'Angleterre, si souvent célébrée dans les discours de la Couronne, répondait du repos du monde et assurait dans l'ouest de l'Europe la prépondérance des principes constitutionnels. Cette alliance s'affaiblit et se meurt, ainsi que le prouvent clairement l'attitude et le langage du cabinet anglais pendant la dernière négociation.

Tel est, Messieurs, le tableau abrégé, mais fidèle, des succès qu'a obtenus au dehors, depuis notre dernière session, le ministère du 15 avril. Voyons si, à l'intérieur, il a été plus heureux.

La France, dit le discours de la Couronne, est tranquille et prospère. Cela est vrai, et ce n'est certes point moi qui viendrai nier ce résultat de la politique suivie pendant six années de troubles et de guerre civile. Grâce à cette politique, les passions sont rentrées dans leur lit, les partis ennemis ont reconnu leur impuissance, le calme s'est rétabli. Le ministère du 15 avril, venu après le combat, recueille donc en ce moment ce que d'autres ont semé. Je ne sais si c'est un mérite, mais

c'est un avantage dont je trouve fort simple qu'il s'applaudisse. Mais, Messieurs, il ne suffit pas en ce monde de consommer paisiblement les fruits du travail de ses prédécesseurs ; il faut en outre préparer la terre pour l'année suivante et y déposer les germes d'une nouvelle récolte. Or, j'ai grand peur, je l'avoue, que les successeurs du ministère du 15 avril n'aient peu à se louer de la récolte qu'il leur laissera. (On rit.) Je sais quelle est aujourd'hui dans toutes les classes de la société l'indifférence et l'apathie politique ; mais je sais aussi que cette apathie et cette indifférence, suite naturelle d'une longue lutte, auront un terme, et que ce terme est prochain. Or, je vous le demande, ne remarquez-vous rien autour de vous, au-dessous de vous, qui doive vous inquiéter pour l'avenir ? Je ne veux point répéter ce qui a été dit si souvent depuis un an sur l'anarchie des esprits, sur l'éparpillement des opinions, sur l'abaissement des caractères, symptômes tristes et alarmants, mais dans lesquels le ministère voit peut-être un gage de tranquillité et un moyen de succès. Je me borne à une simple question de fait. Le pouvoir a-t-il, depuis deux ans, gagné ou perdu dans le respect et dans l'affection du pays ? Et, si l'on ne peut nier qu'il n'ait perdu, que signifie le repos précaire dont on se vante, et qui peut être si tôt et si déplorablement interrompu ?

Je ne voudrais point aggraver par des paroles imprudentes le mal que je redoute ; mais il m'est impossible de ne pas dire que depuis deux ans il s'opère dans les profondeurs de l'opinion publique un changement remarquable. Grâce à la fièvre de gain et de jouissances matérielles qui nous possède, l'esprit de résistance semble avoir disparu de la société, et toute voix qui s'élève pour faire entendre de sévères vérités, paraît, à ceux dont elle trouble le repos et dérange les calculs, importune et fâcheuse. De là vient que des événements et des actes qui, à une autre époque, eussent soulevé les passions du pays, passent presque inaperçus. Mais croit-on que ces événements et ces actes soient pour cela oubliés ? Croit-on, d'un autre côté, que, lorsqu'on aura éteint, dans le parti du Gouvernement, toute pensée généreuse, on retrouvera ce parti, comme par le passé, courageux, persévérant et toujours prêt ? Pour moi, je crois le contraire, et c'est, à mon sens, quelque chose de plus grave qu'on ne pense que d'abandonner successivement tous les principes et d'énerver toutes les forces sur lesquels, au moment du danger, on avait senti le besoin de s'appuyer.

Pour tout dire, Messieurs, d'une part, les ennemis sont aujourd'hui moins ardents ; mais, de l'autre, les amis sont moins dévoués, et l'ardeur des ennemis, on le sait, se réveille toujours plus vite que le dévouement des amis. Qu'est devenue d'ailleurs, même au sein du Gouvernement, cette foi dans l'avenir qui nous soutenait, cette confiance dans la vertu de nos institutions qui nous animait tous ? Si vous voulez connaître à cet égard toute la pensée, non de quelques écrivains, mais du cabinet lui-même, lisez avec attention la dernière phrase du discours de la Couronne, cette phrase qui semble présenter nos institutions, non comme un fait accompli et définitif, mais comme une expérience

dont le résultat est encore incertain. (*Très bien! Réclamations au centre.*) Et qu'on ne dise pas que cette intention je la suppose ou l'invente. Sept membres de la Commission en ont été frappés; sept membres de la Commission y ont vu l'expression involontaire peut-être, mais significative, d'un sentiment bien réel. (*Mouvements en sens divers.*) Une administration qui doute de l'avenir de nos institutions, un pays dont une portion s'unit à ce doute, tandis que l'autre s'en irrite, voilà la situation telle qu'elle est, telle que je la vois du moins. Et parce que cette situation n'éclate pas en troubles et en cris, on la méconnaît, on n'en tient compte, on s'en vante. Pour moi, je la crois sérieuse et tout à fait digne de fixer l'attention des hommes politiques qui ne se paient pas d'apparences, et qui songent à l'avenir.

Enfin, Messieurs, sur le terrain même que le ministère revendique comme sa propriété, sur le terrain des intérêts matériels et des affaires, il ne me paraît pas qu'il ait de grands triomphes à célébrer. Jamais, en effet, dans toutes les branches de l'administration, les affaires ne se sont faites avec moins d'activité et de suite; jamais les intérêts matériels n'ont été si complètement privés d'une direction éclairée; et pour ne parler que des deux questions qui préoccupent en ce moment plus particulièrement l'attention, je ne veux certes imputer au cabinet ni la crise qui suspend l'exécution des grands travaux publics que l'industrie particulière avait entrepris l'an dernier (*Réclamations aux centres*), ni la déplorable situation de nos colonies et du commerce maritime; cependant je ne puis m'empêcher de remarquer que les fausses évaluations de l'administration d'une part, et de l'autre la loi que M. le ministre des finances, en arrivant aux affaires, a cru devoir substituer à celle de son prédécesseur, sont loin d'être étrangères à cette crise et à cette situation. (*Quelques membres* : Très bien!) Quoi qu'il en soit, il y a là des questions complexes, difficiles, ardues, dont la solution ne saurait être différée plus longtemps. Or, ce serait une étrange erreur que de croire l'influence et l'action d'un cabinet parlementaire moins nécessaires dans les questions d'intérêt matériel que dans les questions politiques. Nulle part il ne se trouve plus de rivalités à concilier, plus de sacrifices à obtenir, plus de résistances à vaincre, plus de préjugés à détruire. Comment tout cela se ferait-il sans la puissance que donne une incontestable supériorité, une forte situation, et la déférence à laquelle ont droit naturellement les chefs librement désignés de toute association politique?

Je viens, Messieurs, de présenter à la Chambre le résumé fidèle de l'état du pays à l'extérieur et à l'intérieur, et en quelque sorte le bilan du ministère depuis la dernière session. Pour balancer tant de fâcheux résultats, qu'est-ce donc que le ministère peut offrir? Une seule chose : il a duré. Aussi est-ce là le grand mot, celui sur lequel on compte pour soutenir les sympathies défaillantes et pour rallier les convictions qui s'égarèrent. Sous les ministères précédents, dit-on, les crises ministérielles étaient fréquentes. Le ministère actuel existe depuis dix-huit mois, et ne s'est point modifié.

Je ne recherche point en ce moment si cette dernière circonstance tient ou non à la libre volonté du ministère. Je prends le fait tel qu'il est, et je reconnais qu'en thèse générale la durée est un avantage, et, si on le veut, un mérite. Mais il en est de la durée comme de la paix, qu'on ne saurait vouloir à tout prix. (*Mouvement d'hilarité.*) Il s'agit donc d'examiner pourquoi le ministère a duré, et à quelles conditions.

Deux choses peuvent faire, dans un Gouvernement représentatif, qu'un ministère se dissolve de lui-même, et sans que la Couronne ou la Chambre ait besoin de lui signifier officiellement son congé : c'est d'abord qu'il sente que la majorité lui échappe, et qu'il a cessé d'exercer sur elle l'ascendant auquel un ministère véritable ne peut honorablement renoncer; c'est ensuite qu'entre les membres qui le composent il y ait quelque dissidence sérieuse. Cela posé, supposons un ministère qui ne demande à la majorité que de le laisser vivre, et qui, pourvu qu'elle ne lui refuse pas les moyens absolument indispensables pour gouverner, se déclare parfaitement satisfait. Supposez que ce ministère, dénué de toute pensée et de toute opinion qui lui soient propres, ait pour règle de conduite unique et commune de deviner chaque jour quelle est la volonté prépondérante, et d'obéir passivement à cette volonté, quelle qu'elle soit et de quelque part qu'elle vienne : n'est-il pas évident qu'un tel ministère aura bien plus que tout autre chance de se maintenir et de durer? Où d'autres rompraient, il pliera; où d'autres se diviseraient, il restera parfaitement uni; le lendemain d'une défaite, on le verra donc repaître, la démarche aussi assurée, le front aussi serein que la veille (*On rit*); et s'il survenait dans son sein quelque querelle, un mot suffirait pour l'apaiser et pour la terminer. Du matin au soir d'ailleurs, sans réserve et sans embarras, il sera prêt à rétracter ses paroles, à retirer ses projets, à retourner sa politique; de sorte qu'au moment où tout le monde le croira frappé d'un coup mortel, il se relèvera mieux portant et plus confiant que jamais. (*Rires prolongés.*)

Chacun de vous, Messieurs, peut juger si c'est à ce prix que le ministère a obtenu la durée dont il se vante; chacun peut juger aussi si, dans l'intérêt du pays, ce n'était pas la payer bien cher. Je ne parle point en ce moment des règles fondamentales du Gouvernement représentatif, auxquelles une telle conduite porte certainement une atteinte profonde. Je ne parle point des droits de la Chambre, qui se trouvent étrangement affaiblis et diminués. Je parle du pouvoir, qui, selon moi, y perd toute sa force et toute sa considération. Le pouvoir n'est plus, comme jadis, quelque chose de mystérieux, qui, procédant d'une volonté unique et souveraine, s'exerce sans contrôle et presque sans discussion. C'est au grand jour que le pouvoir se forme, avec le concours des élus du pays; et une fois formé, la nécessité de sa situation lui impose la loi de se faire accepter sans cesse et de se légitimer. De là, pour lui, l'obligation plus étroite et plus rigoureuse que jamais d'une dignité persévérante et d'une éclatante moralité. Or, où serait la dignité du pouvoir si, pour vivre, il subissait

patiemment et en silence tous les échecs et toutes les humiliations? où serait sa moralité s'il n'existait pour lui ni vrai ni faux, ni bien ni mal, et si, par les mêmes bouches, il était prêt, selon les circonstances, à professer les principes les plus contraires, les opinions les plus différentes? Songez-y bien, Messieurs, le pouvoir dans un Gouvernement représentatif n'est pas plus un serviteur qu'un maître, c'est un chef librement choisi, librement accepté, et qui, tant que le pays lui prête sa force, a pour mission de diriger, non de suivre, de commander, non d'obéir. (*Assentiment.*)

Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs, le pouvoir, si petit qu'il se fasse, ne peut renoncer et ne renoncera jamais à exercer une action quelconque sur la société; si toute action directe et publique lui manque, il cherchera donc dans une action indirecte et secrète son succès et son salut. Vous le verrez alors suppléer à la force par la ruse, à l'autorité par la séduction; vous le verrez, pour assurer sa fragile existence, s'appuyer sur les intérêts privés et appeler à son aide les passions égoïstes.

Je suis ainsi amené à signaler à cette tribune un mal bien grave, le plus grave peut-être dont le Gouvernement se trouve atteint en ce moment; mais en présence du spectacle déplorable qui afflige tous les honnêtes gens, il est temps que la conscience publique trouve quelques échos dans cette Chambre. Je n'ignore pas, d'ailleurs, ce qu'un tel sujet a de délicat, et combien il impose de ménagements et de discrétion. J'en dirai donc beaucoup moins que je n'en crois; mais j'en dirai assez, j'espère, pour éveiller et fixer votre attention. (*Ecoutez! Ecoutez!*)

Je sais, Messieurs, qu'il est dans le Gouvernement des Etats de tristes nécessités auxquelles il faut se soumettre; et, chaque année, quand nous votons les fonds secrets, nous prouvons que l'empire de ces nécessités ne nous est point inconnu. Je sais aussi que de tout temps et sous tous les ministères, certains abus ont existé, qui ne trouvaient peut-être pas dans l'intérêt bien entendu du pays une justification suffisante. Mais jusqu'ici, du moins, c'étaient là des faits isolés, accessoires, et dont aucun ministre n'avait songé à faire la base même de sa politique et son moyen principal de gouvernement.

En sommes-nous là aujourd'hui, et est-ce à tort que l'opinion publique depuis un an, depuis quelques mois surtout, se plaint que toute limite ait été franchie et toute mesure dépassée? Je voudrais le croire; et, pour l'honneur de mon pays, je serais heureux de dire qu'à mon avis la conscience publique s'alarme à tort. Malheureusement mon opinion est toute contraire, et il ne m'est pas permis de la cacher.

Je sais, Messieurs, que le mal que je signale ne saurait être rigoureusement défini, et qu'en cette matière comme en toute autre il est, sur la limite de l'honnête et du déshonnête, des actes d'un caractère indécis et que l'intention seule fait coupables ou innocents. Mais si c'est une raison pour s'abstenir de juger avec trop de sévérité chaque fait en particulier, ce n'en est point une pour absoudre une masse de faits qui, pris dans

leur ensemble, portent à l'esprit la plus entière conviction. Ainsi je croirai, si on le veut, que les louanges un peu exagérées dont la haute capacité et même l'éloquence de MM. les ministres est l'objet chaque jour, sont dues, pour une portion du moins, à une admiration sincère, naïve et désintéressée. (*On rit.*) Je croirai que, parmi tant d'emplois donnés en dehors de toute règle et contrairement à toute hiérarchie, il y a des nominations parfaitement honorables et légitimes. Je croirai même que les nombreuses conversions, avec ou sans transition (*Nouvelle hilarité*), dont l'opinion publique a été surprise, ne sont pas toutes fondées sur les motifs qu'on suppose et obtenues par les moyens qu'on indique. Mais cette déduction faite, il restera encore assez de louanges, de nominations et de conversions pour lesquelles, avec la meilleure volonté du monde, on ne pourra découvrir un prétexte honnête et plausible. Or, Messieurs, que signifie ce vaste système de conquêtes faites ou tentées sur tous les partis, non à la face du jour, simultanément et par la discussion publique; mais dans l'ombre, une à une, et par des arguments inconnus? (*Murmures aux centres. — Approbation aux extrémités.*) Je le dis à regret: il signifie que l'administration actuelle, privée de la haute et pure influence qui lui échappe, ne résiste pas au désir de remplacer cette influence par une autre, et de gagner les suffrages qu'elle est hors d'état de conquérir.

Je pourrais, Messieurs, entrer dans plus de détails, mais je me borne à invoquer le témoignage intime de votre conscience. Que chacun de vous dise si, au fond de l'âme, il n'est pas convaincu que je reste en deçà de la vérité, bien loin d'aller au delà. (*Oui, oui! Non, non! Bruyante interruption.*) Que chacun dise si sa conviction à cet égard n'est pas à l'épreuve de toutes les dénégations, de toutes les indignations que je prévois et que vous prévoyez comme moi.

Voix diverses aux centres: Nous ne le prévoyons aucunement... Ce que vous citez ne nous atteint pas.

M. Duvergier de Hauranne. Il est d'ailleurs une circonstance qui semble ôter d'avance à ces dénégations et à ces indignations quelque peu de leur effet et de leur autorité: c'est l'opinion dès longtemps professée par l'homme d'Etat qui est à la tête du cabinet. M. le président du conseil, vous ne l'ignorez pas, au début de sa carrière politique...

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas au début de ma carrière politique; je n'avais alors aucune fonction, j'étais trop jeune pour cela... (*Interruption.*)

A gauche: Parlez! parlez!

M. le Président. Vous interrompez tout l'orateur en lui disant: « Parlez », que d'autres en lui disant: « Ne parlez pas. » Gardez tous le silence. (*Réclamation à gauche.*)

M. Chapuis de Montlaville. Adressez-vous au centre.

M. le Président. Je m'adresse à tout le monde.

M. Duvergier de Hauranne. M. le président du conseil, je le répète, vous ne l'ignorez pas, au début de sa carrière politique, a fait un livre pour vanter les bienfaits des gouvernements absolus. Or dans ce livre les moyens dont il s'agit sont indiqués en termes très clairs, comme le seul remède aux maux presque incurables des gouvernements représentatifs. (*On rit.*) En supposant que M. le président du conseil, comme je le crois, persiste dans cette opinion, serait-il surprenant que, pour surmonter les embarras d'une situation difficile, il eût cru pouvoir mettre ses vieilles maximes en pratique... (*Murmures, dénégations.*)

Messieurs, on a cité hier des passages d'un ancien discours de mon honorable ami M. Guizot, pour le mettre en contradiction avec lui-même; il doit m'être permis de citer un passage de M. le président du conseil (*Mouvement*), non pas pour le mettre en contradiction avec lui-même, mais pour prouver qu'il est parfaitement conséquent. (*Hilarité.* — *Murmures.*)

Messieurs, je crois avoir le droit de dire ce que je dis; ce n'est pas la première fois que l'on cherche des arguments dans les discours ou dans les livres des orateurs auxquels on répond.

Un membre : On ne va pas les chercher au collège. (*On rit.*)

M. Duvergier de Hauranne. Si M. le président du conseil déclare qu'il était alors au collège, je n'ai rien à ajouter; mais je ne le crois pas.

Je dis donc qu'il ne serait pas surprenant que, pour surmonter les embarras d'une situation difficile, M. le président du conseil eût cru pouvoir mettre ces maximes en pratique, et travailler par le seul moyen qui lui parût efficace au salut de notre Gouvernement. La politique que je déplore pourrait alors recevoir deux applications qui s'appuieraient et se compléteraient mutuellement; d'une part la situation faible du cabinet, de l'autre l'opinion personnelle de M. le président du conseil.

Maintenant, Messieurs, ai-je besoin de dire tout ce qu'une telle politique a de funeste, non seulement pour nos institutions qu'elle vicia au cœur, mais pour la morale politique qu'elle pervertit? On se plaint souvent que la société soit aujourd'hui égoïste, sceptique, matérialiste, indifférente au bien et au mal. Et pour corriger en elle ces vices, quel spectacle lui donne-t-on? Celui du trafic plus ou moins déguisé des consciences et des opinions. (*Vives réclamations au centre.*) Ajoutez que, par un perfectionnement nouveau, l'argent n'est plus la seule monnaie qui serve à ce trafic, et que les emplois et les honneurs soldent chaque jour des services qui, jadis du moins, restaient obscurs et cachés!

Savez-vous, d'ailleurs, qu'elle est, en fait et indépendamment de toute autre considération, la conséquence de ce déplorable système? C'est que chaque cupidité satisfaite engendre aussitôt dix cupidités affamées et impatientes; c'est qu'autour du pouvoir il se forme ainsi une tribu malfaisante, et qui grossit sans cesse, d'hommes qui ne voient dans la politique qu'une mine à exploiter.

A gauche : Très bien!

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Vous jugez d'après vous-même!

M. Duvergier de Hauranne. Vous savez que je n'ai jamais été ministre.

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Mais vos amis l'ont été.

M. Duvergier de Hauranne. C'est que ces hommes deviennent chaque jour plus exigeants, plus insatiables; c'est que chaque faveur qu'ils n'obtiennent pas semble un vol qu'on leur fait, et que le jour où l'on veut imposer une limite à leurs prétentions, ils deviennent, grâce à l'importance qu'on leur a donnée, les ennemis les plus dangereux et les plus acharnés... (*Vives réclamations... Agitation prolongée.*)

Plusieurs voix au centre : Mais ce sont les doctrinaires eux-mêmes... Ils sont dans vos rangs.

M. Duvergier de Hauranne, au milieu du bruit. Les observations que l'on m'adresse ne me font pas abandonner la tâche que je me suis imposée. (*L'agitation continue.*)

Voix de la gauche : Faites faire silence au centre, monsieur le Président.

M. le Président. Il y a du bruit sur tous les bancs. Indiquez-moi un moyen, dans une salle de quatre cents personnes, où il y a la moitié qui contredisent l'orateur et la moitié qui l'appuient, indiquez-moi le moyen d'obtenir le silence. Il y a un instant, entendant plus de bruit de ce côté (*la gauche*), j'ai dit que ceux qui criaient à l'orateur : « Parlez! parlez! » faisaient autant de bruit que ceux qui voulaient qu'on lui ôtât la parole. Je ne fais que ce qu'un homme peut faire en présence de quatre cents personnes. Je fais mon devoir, que chacun fasse le sien.

M. Duvergier de Hauranne. On se trouve alors dans l'alternative, ou de subir le joug, quelque pesant qu'il soit, ou de s'exposer en le secouant à des attaques d'autant plus vives, qu'on a paru les redouter davantage, et qu'on a fait, pour les éviter, de plus longs et de plus grands sacrifices : alternative déplorable, humiliante, et qui finit presque toujours par l'abaissement et par la soumission.

Et qu'on ne dise pas que je veux désarmer et déconsidérer le pouvoir. (*Rires au centre.*) Au point où en sont les choses, je suis convaincu que le parti le plus honnête est aussi le plus utile, et que le cabinet qui aura le courage de rompre des liens indignes et de mettre fin à de si tristes pratiques, travaillera pour lui-même, en même temps que pour la morale publique et pour l'honneur du pays. (*Très bien!*) Tout cabinet, vous le savez, aime, au moment où il se constitue, à apporter à cette tribune, comme don de joyeux avènement, quelque chose de nouveau.

Or, quoi de plus nouveau que de venir déclarer qu'on renonce à des moyens de gouvernement trop longtemps employés (*Assentiment sur quelques bancs*), et que, pour commencer, on remet à la disposition de la Chambre les sommes qui ont reçu jusqu'ici cette destination.

Aux extrémités : Très bien! très bien!

M. Duvergier de Hauranne. Sans doute cette déclaration ne serait pas bien reçue par tout le monde, et contre un ministère coupable d'un acte si décisif, toutes les cupidités mises à la retraite ne manqueraient pas de former une vaste coalition.

M. de Chasseloup-Laubat. C'est ce qui arrive. (*Interruption au centre.*)

M. Duvergier de Hauranne. Je ne conçois pas l'interruption, Messieurs. Il est bien évident que le jour où l'on prendrait les mesures que je désire, il y aurait de vives réclamations; il est évident que les cupidités mises à la retraite se coaliseraient; mais une telle coalition, j'en ai la confiance, serait facilement et promptement déjouée. (*Nouvelle interruption.*)

Plusieurs voix : Citez des faits.

M. Duvergier de Hauranne. Une telle coalition, je le répète, serait facilement et promptement déjouée par le cri public et par l'appui des honnêtes gens de toutes les opinions. (*Approbation à gauche.*)

En attendant, je le répète encore, parce que là est le nœud de la question. Plus un ministère est faible, plus, indépendamment même de son penchant et de son goût, il a besoin de chercher son point d'appui dans les intérêts privés. (*Murmures au centre.*)

Quand donc nous maintenons au pouvoir un ministère faible, nous ouvrons la porte, autant qu'il est en nous, au mal que nous déplorons tous. A défaut de toute autre, cette raison, je le déclare, suffirait pour que je fisse au cabinet actuel une vive opposition.

Une situation peu parlementaire et dont les inconvénients sont à la fois de fausser les règles les plus élémentaires du Gouvernement représentatif, d'abaisser et d'affaiblir le pouvoir, de découvrir et de compromettre la Couronne; à l'extérieur, une politique sans prévoyance, sans dignité; à l'intérieur, l'emploi systématique de moyens illégitimes et déplorables (*Murmures*); dans toutes les parties de l'administration enfin, l'incurie ou le désordre; tels sont, à mon sens du moins, les traits principaux par lesquels le cabinet du 15 avril se distingue de ses prédécesseurs. Que veut-on dire après cela quand on prétend que ce cabinet suit la même politique que le 13 mars et le 11 octobre, et qu'à ce titre nous devons l'appuyer? Je ne conçois pas, pour ma part, une politique indépendamment des actes qu'elle produit et des moyens qu'elle emploie.

Or, est-ce une seule et même politique que de former l'alliance des États constitutionnels ou de la dissoudre, que de protéger l'indépendance des petits États voisins, ou de la menacer, que de prendre Ancône ou de l'évacuer? Est-ce une seule et même politique que d'élever et de fortifier le pouvoir de la Chambre ou de l'abaisser et de l'affaiblir, que de gouverner par les convictions et à l'aide des forces parlementaires, ou en dehors de ces forces et par les intérêts? Le 13 mars et le 11 octobre, cela est vrai, voulaient, comme le 15 avril, l'ordre et la paix, mais non la paix sans dignité, non l'ordre sans moralité. Ce que les amis du 13 mars et du

11 octobre peuvent reprocher au 15 avril, c'est, tout en conservant la lettre morte du programme de ses prédécesseurs, d'en avoir répudié l'esprit; c'est de s'être emparé, dans ce programme, de deux ou trois mots sans les comprendre, et d'avoir cru que cela suffisait.

Je prie d'ailleurs ceux qui prétendent que rien n'est changé dans la politique ministérielle de vouloir bien comparer l'attitude des ministres du 13 mars et du 11 octobre devant la Chambre, et celle des ministres du 15 avril. Loin de se réfugier alors derrière l'inviolabilité royale, on lui servait de bouclier. (*Interruption.*)

N'a-t-on pas dit que notre adresse était dirigée plus haut que le ministère? C'est bien là se mettre à l'abri derrière l'inviolabilité royale! (*Mouvement.*)

Loin de refuser à la Chambre le droit d'exprimer ses griefs en termes respectueux et de faire connaître les conditions de son concours, on l'y engageait. Loin de s'indigner contre une commission qui ose dire que le trône est fondé sur la toute-puissance du vœu national, on le disait soi-même. Si, à cette époque, une adresse semblable à celle que nous discutons eût été proposée, on l'aurait combattue, sans doute; mais comme hostile au ministère, non comme hostile à la royauté.

Aux extrémités : Très bien!

M. Duvergier de Hauranne. J'ajoute que l'orateur ministériel qui fût venu dire que demander le renvoi des ministres, dans une adresse au roi, est un acte attentatoire à la prérogative royale, eût reçu du banc des ministres mêmes un éclatant désaveu.

M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique. C'est ce qui est arrivé. J'ai dit à l'instant que le ministère n'acceptait pas une pareille doctrine.

M. Duvergier de Hauranne. Maintenant, Messieurs, comment serait-il possible que ceux qui portent sur le ministère le même jugement que moi hésitassent à se réunir contre lui? J'apprécie beaucoup les partis homogènes, et à cette tribune même, il y a deux ans, quand on travaillait à détruire l'ancienne majorité, je signalai vivement les difficultés et les inconvénients des coalitions. (*On rit.*) Je suis loin, à cet égard, de renier mes paroles, et celui de mes adversaires qui se propose d'en donner lecture à la Chambre peut être assuré que je ne l'interromprai pas, comme on m'interrompait tout à l'heure. Mais si je sais que les coalitions sont fâcheuses, je sais, d'un autre côté, que, dans ce monde, il est des situations où l'on n'a que le choix entre des dangers divers. Je sais de plus qu'aujourd'hui le choix n'existe plus, et que nos adversaires ne sont pas plus en état que nous de constituer la majorité homogène qu'ils feignent de désirer, après l'avoir rendue impossible. (*Mouvement.*)

Est-ce, en effet, une majorité homogène que celle où siègeraient à côté l'un de l'autre les hommes qui, au jour de nos grandes luttes, ont cru que nous exagérons la résistance, et ceux qui nous ont reproché de ne pas la pousser assez loin? Est-ce une majorité homogène que celle qui prendrait pour drapeau la politique du procès d'avril et des lois de

septembre, et pour chef M. le président du conseil? (*Mouvement.*) Du 13 mars à la chute du 11 octobre, il y a eu, dans cette Chambre, une majorité non tout à fait homogène, mais liée par des idées communes sur la situation du pays et sur la résistance qu'il convenait d'opposer aux partis. Cette majorité, où est-elle? J'en vois une portion qui soutient le ministère du 15 avril, mais j'en vois une autre qui l'attaque, et celle-ci, qu'il me soit permis de le dire, n'est pas la moins considérable.

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères.* C'est ce que nous verrons.

M. Duvergier de Hauranne. Car elle comprend, dans l'une et l'autre Chambre, tous ceux qui, depuis huit ans, ont eu l'honneur d'être ministres.

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères.* Et qui veulent le redevenir. (*On rit.*)

M. Duvergier de Hauranne. Disons toute la vérité. Depuis deux ans, on s'efforce de briser les vieux partis, et, il y a dix-huit mois encore, à l'époque des élections, c'était, parmi les titres de gloire de M. le président du conseil, celui qu'il revendiquait avec le plus de complaisance et d'orgueil. Les anciennes querelles, disait-il, sont finies, et il importe de se placer sur un terrain où puissent se rencontrer des hommes trop longtemps séparés. Et quand le temps, secondant les efforts de M. le président du conseil, a accompli l'œuvre à laquelle il consacrait, il y a dix-huit mois, toute son habileté; quand, conformément à son vœu, les vieux partis sont brisés et dispersés; quand ceux-là même, à qui, de part et d'autre, cet événement inspirait quelques inquiétudes, l'acceptent comme un fait accompli et consentent à oublier des haines surannées, voici que M. le président du conseil, infidèle à sa propre pensée, s'en étonne et s'en afflige! Voici que, par tous les moyens dont il peut disposer, il cherche à relever les barrières qu'il se vantait d'avoir abattues, à ressusciter les divisions qu'il s'enorgueillissait d'avoir tuées!

Faut-il le dire? la contradiction que je signale n'est qu'apparente. M. le président du conseil voulait bien que les vieux partis tombassent en dissolution; mais il ne veut pas que de leurs débris il sorte des partis nouveaux. Ce qui lui plairait, ce serait d'avoir toujours en face de lui de petits groupes isolés, hostiles l'un à l'autre, et qui, ainsi qu'on l'a dit, il y a deux ans, se fissent la guerre par-dessus sa tête et à son profit. (*Hilarité.*) Ce n'est pas pour un ministère une situation bien glorieuse, mais c'est une situation sûre, et M. le président du conseil paraît moins tenir à la gloire qu'à la stabilité. (*Nouveaux rires.*) M. le président du conseil, en un mot, ne regrette point l'ancienne majorité; mais il craint une majorité nouvelle, bien certain que, le jour où cette majorité existera, son rôle sera fini. Voilà pourquoi la conciliation dont il parlait tant jadis, lui est tout à coup devenue si odieuse. Voilà pourquoi il se donne tant de peine pour perpétuer parmi nous le souvenir de nos querelles passées, et

pour entretenir dans la Chambre l'état anarchique auquel l'année dernière il a dû son salut.

M. Baude. Je demande la parole.

M. Duvergier de Hauranne. Malheureusement, c'est là une politique vieillie, et qui ne peut plus avoir aucun succès. A force de nous faire peur les uns les autres, on nous a donné envie de nous regarder de plus près (*On rit*), pour savoir jusqu'à quel point nos frayeurs mutuelles étaient fondées; et, de cet examen, il est résulté que des deux parts nous nous sommes un peu rassurés. (*Nouvelle hilarité. — Ecoutez!*)

Nous avons remarqué, en même temps, que s'il restait, entre nous, d'assez graves dissidences, celles qui nous séparent tous du ministère sont bien plus graves encore (*Mouvement*), et que, dès lors, nous manquerions à toute logique et à toute prévoyance, si, au lieu de nous réunir contre ce ministère, nous souffrions qu'il vînt s'interposer au milieu de nous et nous battre les uns par les autres. Nous avons reconnu enfin que si, dans le fractionnement chaque jour plus grand des partis, il ne s'établit pas, entre ceux qui ont les mêmes principes et qui tendent au même but, un rapprochement fondé sur l'oubli des griefs et sur l'intérêt de la cause commune, le Gouvernement représentatif est perdu.

Je suis d'ailleurs loin de nier qu'une telle situation ne doive déranger certaines habitudes et bouleverser de fond en comble une stratégie consacrée. Il était commode d'avoir près de soi des hommes de cœur dont, au jour du danger, on invoquait le dévouement pour les jeter, une fois le danger passé, à toutes les passions et à tous les préjugés. (*Mouvement.*) Il était doux de faire ainsi de la popularité aux dépens de ses plus courageux défenseurs, après avoir profité de leurs services, et s'être abrité derrière eux comme derrière une espèce de gendarmerie politique, bonne pour la guerre, improprie à la paix. (*Murmures prolongés.*)

M. Barthe, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Nous ne nous sommes mis derrière personne.

M. de Montalivet, *ministre de l'intérieur.* Et nous n'en avons nulle envie.

M. Barthe, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Est-ce du ministère que vous parlez!

M. Duvergier de Hauranne. Je ne parle pas de tous les membres du cabinet.

Il était agréable, en un mot, à l'aide d'une illusion habilement entretenue, de se présenter au pays comme des gens sages, également éloignés de toutes les exagérations; mais cette honnête tactique a fait son temps, et le pays, un moment abusé, commence à percer tous les voiles et à faire tomber tous les masques.

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères.* Ce n'est pas; je connais le pays mieux que vous.

M. Duvergier de Hauranne. Loin que, dans ce qui se passe aujourd'hui, il y ait rien

d'artificiel et de mensonger, ce sont donc, Messieurs, les situations naturelles qui prennent leur empire et la vérité qui se fait jour. Personne n'abjure ses antécédents et ne renonce à ses opinions; mais personne ne souffre que l'idée des dissidences passées ou futures intervienne dans l'appréciation commune des circonstances actuelles, et nuise à un rapprochement qui a pour but de rétablir à la fois la vérité du Gouvernement représentatif, la force et la dignité du pouvoir. Chacun, en un mot, dit ce qu'il pense, et vote selon ce qu'il dit. Serait-il plus moral qu'il en fût autrement, et que chacun devint infidèle à ses convictions pour rester fidèle à ses habitudes? (*Très bien!*) Je suis, la Chambre le sait, de ceux qui croient que, dans le Gouvernement représentatif, on est souvent tenu de sacrifier l'accessoire au principal, et son opinion personnelle à celle de ses amis. Mais le sacrifice ne saurait aller jusqu'à concourir au maintien d'un cabinet que l'on juge funeste à l'honneur et aux véritables intérêts du pays.

Si j'en juge par de nombreux indices, l'opinion que j'ai exprimée sur le ministère est, d'ailleurs, à peu de chose près, celle d'une incontestable majorité dans cette Chambre (*Voix aux centes : Nous verrons!*); et si, pour un moment seulement, le vote pouvait être dégagé de toute préoccupation d'avenir, l'opposition n'aurait qu'à demander la clôture de la discussion et qu'à passer au scrutin. Mais des hommes politiques sérieux doivent toujours songer au lendemain, et c'est sur cette pensée si légitime et si honorable que le ministère paraît fonder, en ce moment, sa dernière espérance. D'une part donc, on dit qu'après la discussion de l'adresse, le ministère, s'il survit, se modifiera certainement; de l'autre, on prétend qu'il y a impossibilité de faire un autre ministère. Examinons rapidement la valeur de chacune de ces deux assertions. (*Agitation.*)

Après l'adresse, dit-on, le cabinet se modifiera. Si M. le président du conseil n'en a pas pris l'engagement formel, ainsi que l'affirment quelques-uns de ses amis, c'est du moins sa pensée, et personne ne peut douter qu'en ce moment il ne s'occupe sérieusement d'une troisième édition. (*On rit.*) Je ne veux point examiner quelle situation cette pensée de M. le président du conseil, si elle était sérieuse, ferait à quelques-uns de ses collègues, qui, presque publiquement, se trouveraient d'avance destitués. Du moment où cette situation leur paraît suffisamment digne et honorable, ce n'est point à moi à m'en sentir blessé, et je n'ai aucune raison de me montrer, en ce qui les touche, plus susceptible qu'eux-mêmes. (*Hilarité.*) Parmi les ministres il y en a donc, j'y consens volontiers, de permanents et de provisoires, de solides et de fragiles. (*Même mouvement.*) Aujourd'hui leur titre est le même, et ils se défendent avec une égale ardeur; mais il existe entre eux cette différence que les uns combattent pour rester au pouvoir, les autres pour en sortir seuls, au lieu de le quitter en compagnie. (*Rire prolongé.*) Assurément, c'est de la part de ces derniers une abnégation bien honorable et un admirable désintéressement. Mais, Messieurs, est-ce donc la première fois que M. le président du conseil

a songé à donner à quelques-uns de ses collègues cette preuve éclatante de son estime et de son affection? (*Nouveaux rires.*) Je crois être certain que non. M. le président du conseil, qu'il me permette de le lui dire, ne déteste les coalitions qu'autant qu'il n'en fait pas partie, et celle qui consentirait à le prendre pour son chef serait, à ses yeux, parfaitement morale et patriotique. (*Rires et murmures.*)

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. C'est un mauvais pamphlet. (*Violents murmures aux extrémités. — Cris : A l'ordre!*)

M. Duvergier de Hauranne (*au milieu du bruit*). Je demande à la Chambre s'il est permis à M. le président du conseil d'interrompre un de ses membres qui exprime consciencieusement son opinion, et de dire que son discours est un mauvais pamphlet. (*Non, non! Nouveaux cris : A l'ordre!*) M. le président du conseil trouverait très doux que tout ce qui se passe hors de cette enceinte ne pût pas être redit ici. C'est son intérêt; mais, selon moi, cette tribune est faite pour que tout s'éclaircisse. (*Oui! oui!*)

Lorsque hier on n'a pas craint de calomnier les plus illustres de mes amis, lorsqu'on a dit que c'étaient des ambitieux, lorsqu'on a parlé d'intrigues... (*Vive interruption.*)

Plusieurs voix : Ce n'est pas un ministre qui a dit cela.

Autres voix : Un orateur l'a dit.

M. Duvergier de Hauranne. Il ne me sera pas permis à moi de signaler ce que je regarde comme des intrigues véritables!

Eh bien! c'est une des parties importantes de la question. Il y a quelqu'un qu'on trompe ici, il faut qu'on sache qui.

Voix de la gauche : A l'ordre, le président du conseil!

M. le Président. Je conçois la susceptibilité de M. Duvergier de Hauranne. Chaque membre qui paraît à la tribune a le droit de dire son opinion comme tout le monde a le droit d'émettre une opinion contraire. Il est de règle qu'on ne doit jamais interrompre un orateur, qu'on ne doit pas surtout l'interrompre par une expression qui pourrait le blesser; je ne saurais pas accorder mon approbation à celle qui a provoqué l'interruption.

Voix nombreuses : Très bien!

M. Duvergier de Hauranne. Je répète mes dernières phrases : M. le président du conseil ne déteste les coalitions qu'autant qu'il n'en fait pas partie, et celle qui consentirait à le prendre pour son chef serait à ses yeux parfaitement morale et patriotique. Autrement on ne l'aurait pas vu exempt de tous préjugés et libre de toute répugnance, demander vainement des collègues, pendant et depuis la dernière session, à toutes les opinions qui ne lui paraissaient pas écartées décidément du pouvoir.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. Duvergier de Hauranne. M. le président du conseil, à plusieurs reprises, a donc tenté ce qu'il projette aujourd'hui. Pourquoi n'y a-t-il pas réussi? Par des raisons, sans doute, qui tiennent à la politique qu'il a suivie, à la situation qu'il a acceptée, à l'attitude qu'il a prise; par des raisons dont il doit connaître la force et que l'opinion publique apprécie. Comment dès lors peut-il espérer que ces raisons disparaissent et s'évanouissent tout à coup? Comment peut-il se flatter que ceux qu'elles ont empêchés de faire alliance avec lui la veille du combat, puissent le lendemain n'en plus tenir compte et souscrire le pacte auquel ils se sont refusés? Comment peut-il penser en un mot qu'après la discussion de l'adresse, les hommes qui seront venus à cette tribune signaler la politique du ministère comme funeste, trouveront tout naturel, parce que cette politique aura obtenu un vote favorable, de s'y associer aussitôt et d'en prendre la responsabilité. En vérité, c'est faire peu de cas des convictions, de l'honneur, de la dignité de ceux auxquels on suppose une ambition si misérable. Qu'il y ait des hommes qui, pour survivre à une défaite soient prêts du jour au lendemain à prendre le mot d'ordre du vainqueur et à abjurer toutes leurs opinions, je ne saurais le nier, mais ces hommes, grâce à Dieu, ne sont point nombreux, et c'est un exemple dont l'histoire des Gouvernements représentatifs a eu rarement à rougir. (*Mouvement.*)

Voici le dilemme que je pose, dilemme fort simple et qui mérite votre attention. Ou bien les promesses dont il est question sont une tactique pour surprendre quelques votes au moment d'un scrutin décisif, et dans ce cas je les dénonce à la Chambre comme un acte peu loyal; ou bien ces promesses sont sérieuses, et il est impossible qu'elles se réalisent. Malheureusement pour M. le président du conseil et heureusement pour plusieurs de ses collègues, il faut que le ministère du 15 avril vive tel qu'il est, ou qu'il meure tout entier. C'est entre ce cabinet et un cabinet nouveau que la Chambre est appelée à se prononcer.

Maintenant, Messieurs, serait-il vrai qu'un cabinet nouveau fût impossible, et qu'en dehors du ministère actuel il n'y eût pour la France qu'anarchie et confusion? En vérité j'ai honte, non de résoudre une telle question, mais de la poser. Quoi! dans cette Chambre et dans l'autre, il ne se trouverait pas huit hommes qui sussent aussi bien que les ministres actuels conduire les affaires du pays, dignement à l'extérieur, honorablement à l'intérieur, et maintenir le pouvoir à la hauteur où il doit rester, tout en respectant les principes fondamentaux de la Constitution! Il ne se trouverait pas huit hommes qui eussent à la fois autant de prudence et de fermeté, autant d'indépendance et de talent! Il ne se trouverait pas huit hommes qui sussent gouverner par des moyens aussi moraux et avec un égal succès! Et si l'on dit que dans l'état de division des partis, le cabinet nouveau, quel qu'il soit, n'obtiendra pas la majorité, je dis, au contraire, que la majorité est acquise au cabinet nouveau, pourvu que, fidèle à son origine, il travaille sincèrement à ranimer nos institutions qui

s'éteignent, à relever le pouvoir qui tombe (*Reclamations au centre*), à soutenir la morale publique qui chancelle; pourvu que, d'un autre côté, sans compromettre légèrement la paix, il veille à l'honneur du pays, et ne sacrifie pas sa dignité et ses intérêts à de mesquines préoccupations. Croyez-le, Messieurs, devant une si noble tentative, bien des dissidences s'effaceraient, bien des rivalités se taient. Il n'y a pas dans la Chambre de majorité homogène, mais il s'y trouve tous les éléments d'un vaste parti où viendraient s'absorber et se fondre toutes les fractions sincèrement dévouées à la monarchie constitutionnelle. Efforçons-nous de constituer ce parti et de placer ainsi le Gouvernement sur une base large et solide. C'est, j'en suis convaincu, le plus grand service que nous puissions rendre à la dynastie nationale que nous avons tous fait serment de maintenir.

Je suis loin d'avoir exposé toutes les raisons qui, des rangs ministériels, m'ont déterminé à passer dans les rangs de l'opposition, mais j'en ai indiqué quelques-unes. C'était, d'ailleurs, une grave détermination, et, avant de la prendre, j'y ai longtemps et mûrement réfléchi. Mais, Messieurs, quand nous acceptons l'honorable mandat de nos concitoyens, ce n'est, ce me semble, ni pour soutenir, ni pour combattre tous les ministres, quels qu'ils soient et quoi qu'ils fassent: c'est pour les traiter chacun selon ses œuvres, ou, si l'on veut, suivant notre opinion. Il n'est personne, en un mot, qui, en entrant dans cette Chambre, ait fait le vœu d'être toujours ministériel ou toujours de l'opposition. Reste donc à savoir si le changement de situation, quand il a lieu, est sincère, honorable, légitime. Or, on peut distinguer, dans le monde politique, deux espèces d'hommes fort différentes et qui ont peu de chance de se rencontrer jamais. Ce sont ceux qui croient devoir défendre le pouvoir quand il est faible, sauf à le contenir ensuite, et ceux qui préfèrent venir à son secours quand il est fort, sauf à l'abandonner aussitôt qu'il chancelle. (*Très bien!*) Ces derniers, je le sais, sont nombreux et on les rencontre toujours et partout. Les circonstances sont-elles difficiles et périlleuses, députés, ils accusent énergiquement le Gouvernement et lui refusent tout moyen de défense; écrivains, ils propagent les idées les plus violentes et les plus désorganisatrices; juges, ils désertent leur siège. Mais l'horizon vient-il à s'éclaircir, le danger est-il passé, l'apathie et la soumission succèdent-elles à la violence et à l'insurrection: aussitôt on les voit se ranger du côté du Gouvernement victorieux, accorder au pouvoir tout ce dont le pouvoir n'a plus besoin, dénoncer l'opposition même la plus modérée comme factieuse et révolutionnaire, s'armer enfin d'une sévérité formidable, et, si l'occasion s'en présente, punir de simples délits comme des crimes; ultra-démocrates quand la démocratie déborde, ultra-royalistes quand la monarchie triomphe; toujours prêts à suivre le courant, de quelque côté qu'il coule, et à grossir les gros bataillons, quel que soit leur drapeau; toujours déterminés d'avance et dans toutes les circonstances, à s'armer contre les faibles et à prendre les forts sous leur protection. (*Mouvement.*)

Je suis loin de nier tout ce qu'une telle conduite peut avoir de commode et même de profitable. Il est incontestablement plus pénible de remonter le torrent que de le descendre, et il y a moins de risque à écraser un ennemi à terre, qu'à lui résister debout. Par là, d'ailleurs, on obtient toujours les bonnes grâces du vainqueur, et l'on recueille les profits de la victoire sans y avoir contribué. J'avoie pourtant que le rôle contraire, s'il est plus laborieux, plus ingrat, me paraît plus utile et plus honorable; ce rôle, c'est de lutter contre les passions, contre les préjugés, contre les tendances du moment, au lieu de les prendre pour guides. C'est de venir en aide à l'ordre quand l'ordre est menacé, en aide à la liberté quand la liberté est compromise, c'est de ne pas marchander au Gouvernement les moyens de salut au moment du danger, et de ne pas lui passer toutes ses fantaisies une fois le danger éloigné; c'est, en un mot, de calmer et de retenir quand les esprits s'exaltent et se précipitent, d'exciter et de soutenir quand ils s'engourdissent et s'affaissent. Et, qu'on le remarque bien, on sert encore, en s'y prenant ainsi, le principe qu'on semble combattre, car on l'empêche de se croire tout-puissant et de s'abandonner à cette confiance présomptueuse qui si souvent a perdu les meilleures causes. En France, il faut bien se garder de l'oublier, les réactions viennent vite et vont loin. Le seul moyen de les prévenir, c'est d'user modérément du succès et de ne pas s'enivrer.

Maintenant, Messieurs, vous comprenez peut-être comment entre quelques-uns de ceux qui soutenaient le Gouvernement, il y a quatre ans, et quelques-uns de ceux qui, à la même époque l'attaquaient ou l'abandonnaient, il s'est opéré un échange de position qui, au premier coup d'œil, peut paraître singulier. Pour ma part, quand je m'entends accuser de défection et presque de trahison par un de ces valeureux champions des causes gagnées, je ne puis m'empêcher de me rappeler l'énergie qu'ils ont déployée au moment du danger, et de prévoir celle qu'ils déploieraient encore si jamais le danger renaissait. Ce jour-là, probablement, nous serions comme aujourd'hui dans des camps différents, et je n'aurais pas plus qu'en ce moment l'avantage de leur honorable compagnie. (*Mouvement.*)

Quand je combats le ministère actuel, comme un ministère faible, inhabile, qui ne fait pas respecter au dehors la dignité du trône et qui ne le couvre pas au dedans de sa responsabilité; quand à ces reproches j'ajoute celui de mal user des moyens de gouvernement dont il dispose, et de chercher son point d'appui dans les intérêts privés plutôt que dans les intérêts généraux, je crois donc, autant que jamais, faire preuve de dévouement à la monarchie constitutionnelle, et rester fidèle à la cause que je sers depuis huit ans. Dans ma conviction sincère et profonde, cette cause ne saurait être aujourd'hui compromise que par des fautes analogues à celles qui, de 1824 à 1827, malgré les conseils d'amis prévoyants, firent insensiblement passer le pays de la confiance au mécontentement, et de l'apathie à l'agitation. Que personne ne croie d'ailleurs que, pour détruire l'effet de telles fautes, il suffise de

les couvrir d'un voile et de n'en point faire de bruit. Quand les réactions se préparent, c'est obscurément, silencieusement, et le jour où elles éclatent est presque toujours celui où l'on y songe le moins. Il appartient à la Chambre, dans sa prudence et dans sa loyauté, de prévenir ce danger nouveau; il lui appartient de signaler à la Couronne, respectueusement, mais sans détour, les erreurs et les déviations de la politique suivie par le cabinet actuel; il lui appartient d'indiquer les conditions auxquelles une administration nouvelle pourra obtenir la confiance du pays, et rendre ainsi au Gouvernement représentatif toute sa puissance et toute sa régularité. Tel est le sens de l'adresse à laquelle je m'honore d'avoir concouru, adresse, quoi qu'on en puisse dire, aussi modérée que ferme, aussi monarchique que parlementaire (*Rires et dénégations aux centres*), et qui, j'en ai la ferme confiance, sortira victorieuse de la discussion.

Je vote pour l'adresse sans amendement.

(*Approbation sur plusieurs bancs de la Chambre.*)

(*Une longue agitation succède à ce discours.*)

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères (de sa place). Messieurs.....

De toutes parts : A la tribune! à la tribune!

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères (à la tribune.) (*Profond silence.*) Messieurs, je ne voulais pas monter à la tribune, dans la crainte que la Chambre pût croire que je venais répondre à un pareil discours. Je ne défendrai pas le mot que M. le Président n'a point approuvé, mais aussi je demanderai à la Chambre de se mettre à la place d'honnêtes gens qui entendent un tel langage.

Au centre : Très bien! très bien!

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. L'indignation qu'éprouve alors un honnête homme peut lui arracher une de ces paroles comme celle que j'ai prononcée et que la Chambre, j'en suis sûr, s'expliquera. (*Oui, oui! Non, non! — Mouvements divers.*)

Au surplus, Messieurs, tout le monde a été compris dans l'injure. (*Même mouvement.*) On vous a dit à quels moyens on prétendait que nous avions dû l'appui que vous nous aviez prêté. (*Agitation.*)

Plusieurs voix : Vous insultez la Chambre!

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Nous ne serions pas ministres sans la Chambre.

M. le Président (à *M. Duvergier de Hauranne*, qui s'agite sur son banc). Je n'ai pas approuvé qu'on vous interrompît; vous répondrez quand l'orateur aura parlé.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Cet appui, nous l'avons dû à votre estime; nous ne nous

sommes adressés qu'à elle; c'est elle que nous avons voulu obtenir. Il y a une telle contre-vérité dans tout ce qui vient d'être dit, quant aux hommes et quant aux choses, que je croirais me manquer à moi-même, manquer à ma propre dignité si je venais me défendre de ce dont on semble nous accuser. (*Approbatton au centre.*)

Vous avez vu tous les moyens qu'on emploie. On voudrait nous diviser; on voudrait même, s'il était possible, m'attaquer sous des rapports qui pourraient ébranler la confiance que mes collègues veulent bien m'accorder. Eh bien! vos tentatives seront vaines. Nous nous connaissons et nous savons ce que nous devons penser les uns des autres. (*Approbatton au centre.*)

Au reste, Messieurs, la Chambre a dû remarquer que, dans toutes les excursions qui ont été faites sur les affaires étrangères, je me suis gardé de prendre la parole : quoique chacun des orateurs que vous avez entendus ait dit que c'était assez parler des personnes et qu'il ne fallait plus parler que des affaires, on n'a, en réalité, parlé que des personnes. (*Dénégations à gauche.*)

Une voix : Et M. Billaut ?

M. Piscatory. Je demande la parole.

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères.* Je n'ai pas, je le répète, répondu à ces discours sur ce point, parce que je me réserve d'y répondre amplement sur chaque paragraphe; si je suis monté à la tribune, c'est que vous l'avez désiré et que je me devais à moi-même de protester ici en mon nom et au vôtre, Messieurs, contre le langage qu'on venait de tenir.

M. Odilon Barrot. Je demande la parole.

M. Duvergier de Hauranne. Je croyais que la Chambre avait entendu la dénégation que, de ma place, j'ai opposée à M. le président du conseil, quand il a dit que j'ai attaqué la Chambre. (*Oui! oui!*) Je dois déclarer que c'est une fausse interprétation, et que mes paroles n'ont point la portée qu'a voulu leur donner M. le président du conseil. (*Exclamation au centre.*)

M. Odilon Barrot. Messieurs, dans le cours de cette discussion, plus d'une invocation a été adressée à l'opinion à laquelle j'ai l'honneur de m'associer; et cependant de toutes parts justice lui a été rendue. Ce n'est donc pas sous l'influence d'un sentiment personnel, d'un besoin de justification ou de récrimination que je monte à cette tribune. Je ne suis pas heureux, comme on l'a dit, de ce débat; il m'afflige profondément. (*Très bien! très bien!*) Je foulerais aux pieds tous les intérêts de situation, de convenances personnelles, lorsqu'il s'agit de l'intérêt de nos institutions, de mon pays.

Si je n'avais cédé qu'à ces intérêts de positions, de partis, à cette tactique, à cette habileté politique dont on nous faisait hier un mérite, eh! mon Dieu! voyant toutes les fractions de cette ancienne majorité, non pas en état de simple dissidence, mais d'une irritation telle que les expressions les moins parlementaires ont été échangées...

Plusieurs membres : C'est vrai! c'est bien vrai!

M. Odilon Barrot. Je pourrais me borner à assister silencieux à un pareil débat, et attendre que de la force de la situation ressorte un dénouement quelconque. Mais, Messieurs, s'il y a quelques vérités utiles à dire à mon pays; s'il est possible encore d'arriver à un dénouement sérieux qui offre à nos institutions, à notre Gouvernement représentatif auquel je me suis voué sans aucune réserve, et de la consistance, et de la sécurité, et si mes faibles paroles peuvent y contribuer, aux dépens même de cette tactique, de cette habileté qu'on nous a supposée... je ne craindrai point d'intervenir dans ce débat. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, c'est une vieille habitude de tous les gouvernements, de rejeter leurs embarras sur les fautes de tels ou de tels adversaires politiques. Je conçois cette tactique, je conçois cette politique, cette manière de se défendre dans un gouvernement absolu, où, au milieu des orages révolutionnaires, on a, dans ces deux positions, des moyens assurés de se débarrasser des personnes ou des obstacles qu'elles peuvent faire; mais dans un Gouvernement représentatif, jeter les embarras d'une position sur telles ou telles personnes, c'est un non-sens; car les personnes, il faut bien savoir les subir.

Et lorsque vous auriez échangé pendant quinze jours successifs les épithètes les plus insultantes, vous n'auriez pas supprimé vos adversaires, vous n'auriez pas fait disparaître les embarras, vous n'auriez fait qu'envenimer, qu'aggraver la situation, voilà tout. (*Très bien! très bien!*)

Qu'il me soit donc permis, Messieurs, puisque j'ai le cœur et l'esprit complètement dégagés de ces impressions, de ramener le débat sur les choses. Il y a longtemps que j'assiste à cette décomposition de la vieille majorité; j'en ai signalé à la Chambre toutes les phases; et bien loin d'y voir le résultat de misérables combinaisons personnelles, j'y ai vu les conséquences inévitables du Gouvernement représentatif. Ainsi, lorsque sous l'influence d'un horrible attentat, une législation tout entière a été présentée aux Chambres, j'ai vu les hommes les plus considérables du Parlement, dont la conscience était alarmée sur l'intégrité et les garanties de la Charte, j'ai vu ces hommes se séparer dououreusement, sous la loi de leur conviction religieuse, de la majorité avec laquelle ils avaient jusqu'alors combattu; et je suis heureux de le dire, ce fut son titre d'élévation pour l'homme qui préside cette Chambre.

Plus tard, et lorsque encouragé par ce succès, on a poussé plus avant, lorsqu'on est venu vous demander de nouvelles lois, lorsque ne trouvant pas la législation suffisante, on a voulu l'aggraver; lorsqu'on faisait marcher de front les lois d'exception, les lois d'apanage : eh bien! à ce moment-là, il s'est détaché une autre fraction de cette majorité. Est-ce par ambition personnelle? Qui aurait le courage de le dire? Non, c'est sous l'influence des scrupules les plus légitimes et les plus consciencieux! et cette fois, Messieurs, ce n'est pas une fraction minime, c'est une majorité parlementaire, une majorité parle-

mentaire qui a fait échec à ce système de lois de violence et de nature compromettante. C'est cette majorité dont les inspirations dominent encore dans cette Chambre, dont les impressions sont peut-être encore rajeunies et rendues plus vivaces par l'élection générale qui est venue renouveler le pouvoir parlementaire. Ce sont ces impressions sous lesquelles vous vous débattez.

Ministres du roi, je ne suis inspiré par aucun sentiment de haine personnelle; je l'ai dit dans une autre circonstance, et je le répète très volontiers ici, je n'ai aucune prétention à votre succession. Je dirai même, car je puis être juste envers tous, puisque tous l'ont été envers mes amis et moi; je dirai même que j'approuve hautement que vous ayez abordé la discussion. Je comprends très bien le besoin d'hommes d'honneur et de cœur, qui, en face de reproches graves, en face d'accusations parties de divers points de l'horizon politique, ont éprouvé ce besoin de se défendre à la face de leur pays. (*Très bien!*)

Mais c'est après cette satisfaction donnée à l'honneur personnel, qu'il faut sonder à fond les vices de la situation. Vous êtes tous d'accord que cette situation est mauvaise; vous en convenez, vous en convenez non pas d'aujourd'hui, mais, l'année dernière vous parliez déjà de l'action du Gouvernement paralysée, de l'embarrassante situation dans laquelle vous étiez, d'une majorité flottante et qui ne vous assurait pas un avenir assez prolongé. Eh bien! ces embarras ne se sont pas évanouis; ils se sont aggravés, ils sont aggravés, car j'ai vu la minorité si imposante qui, sur la question de cabinet, sur la question des fonds secrets, s'est portée au chiffre redoutable de 184, je l'ai vue s'accroître et se hausser cette année même, jusqu'à devenir majorité au début de cette session, et pour quoi suis-je à cette tribune? pour défendre l'adresse. Pourquoi ma conscience m'impose-t-elle, pour la première fois de ma vie parlementaire, ce rôle que j'ai à remplir? si ce n'est parce que la Chambre a donné, en majorité, ses suffrages, non point à des personnes et par des affections personnelles, je croirais lui faire injure, mais à raison des principes bien connus de ces personnes. (*Très bien!*)

Nous voici donc, Messieurs, dans cette situation d'un Gouvernement qui est devant vous, qui reconnaît qu'il ne peut vivre que par une majorité parlementaire, fixe, raisonnée par une adhésion constante, permanente; qu'il ne peut aborder toutes les difficultés, et elles sont grandes, de la situation extérieure et intérieure qu'avec l'appui, l'adhésion permanente de cette majorité. Eh bien! elle se trouve contre nous, au début de la session, cette majorité permanente, dans l'acte le plus significatif, dans la démonstration la plus directe de l'opinion parlementaire.

Messieurs, c'est là un grand avertissement pour les hommes qui sont au pouvoir.

Qu'espère-t-on? Espère-t-on traverser encore une session, dans des conditions moins bonnes que celles dans lesquelles on était lorsqu'on a traversé la session dernière? Espère-t-on que la Chambre, qui a nommé, en pleine connaissance de cause, cette Commis-

sion, à raison de ses opinions connues, de ses principes notoires, espère-t-on que la Chambre va se déjuger? Espère-t-on que la Chambre va changer la majorité? C'est certainement son droit, et cette discussion n'a pas d'autre objet que de l'éclairer.

Cependant croit-on que parce que quelques voix auraient été déplacées? parce que le ministère pourrait obtenir une majorité douteuse, croit-on que la situation serait améliorée? Le ministère n'en serait pas plus fort, ni mieux assis; son avenir n'en serait pas plus assuré; je craindrais seulement que la force morale de cette Chambre, de cette Chambre nommée aux acclamations du pays, de cette Chambre qui avait toutes ses espérances; de cette Chambre qui était chargée par le pays de réaliser dans toute une législation tous les vœux du pays, et surtout de ramener le Gouvernement des déviations dans lesquelles il avait été entraîné par un dévouement imprudent; je craindrais que cette Chambre, que vous auriez ainsi fait flotter dans des votes contradictoires, n'en recueillît pas beaucoup de considération et de puissance morale dans le pays? Ah! périssent vingt ministères plutôt que la considération et la force morale du pouvoir parlementaire, car c'est là notre but... (*Marques d'adhésion.*)

Messieurs, un mot a été prononcé dans tous ces débats, mot impropre, mal appliqué, le mot coalition. Je remercie, pour mon compte, l'honorable M. Guizot d'avoir déclaré que son opinion était parfaitement libre, qu'elle n'était le résultat d'aucun engagement, ni reçu ni demandé. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que, de mon côté, il n'y a eu aucune concession ni de mes opinions, ni de mes principes. (*Nouvelle approbation.*) Mais s'il est constant pour les hommes les plus en dehors même du mouvement politique, de tous les engagements de partis, les hommes qui ont une horreur instinctive pour tout ce qui a l'apparence même d'un engagement, qui croient que leur pudeur est offensée par la simple idée d'un engagement politique, si ces hommes-là même reconnaissent l'impossibilité de prolonger la situation, trouverez-vous étonnant que, sous l'influence de cette conviction consciencieuse, des voix se soient réunies, des opinions se soient agglomérées pour obtenir le changement de cette situation? Et, en vérité, il faut donc effacer l'histoire entière du Gouvernement représentatif.

Le Gouvernement représentatif n'est que cela; il serait trop facile si un ministère ayant tous les moyens d'agglomération autour de lui, par des moyens que je suppose légitimes, un certain nombre de voix, devait n'avoir en face de lui que des fractions, des membres divisés qui se seraient donné le mot pour voter d'une manière quand les autres voteraient de l'autre. Certes, ce serait la tactique parlementaire réduite à des termes beaucoup trop simples et trop faciles.

Assurément personne ne demandera, ne désirera même que, parce que M. Duvergier de Hauranne s'est élevé avec énergie contre la corruption et contre les moyens corrupteurs du Gouvernement, dès ce moment-là je déserte cette opinion que je professe depuis huit ans. (*Rire approbatif.*)

Finissons-en, Messieurs, de ces reproches de coalition qui sont puérils, s'ils ne signifient autre chose qu'une réunion de boules sous cette conviction commune, que la situation est mauvaise et qu'il importe au pays qu'elle soit changée; que si, au contraire, on dit qu'il y a des vues, des combinaisons de pouvoir, auxquelles on a fait le sacrifice de ses vieilles convictions, je réponds tout bonnement que c'est un mensonge, que c'est une calomnie. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, dans ce débat, on s'est adressé des reproches pleins de violence. On a voulu m'y entraîner, on m'a provoqué à des ressentiments; on m'a rappelé des souvenirs, et quand j'ai demandé la parole après M. le ministre, qui cherchait à fouiller dans le passé quelques occasions de ressusciter quelques querelles passées; la Chambre m'a rendu cette justice que si je demandais la parole, ce n'était pas pour rectifier les citations malheureuses de M. le ministre (*Hilarité*), ni pour entrer dans la voie qu'il m'ouvrait.

Quand l'honorable M. Guizot était sur ce banc (*montrant le banc des ministres*) et que mes convictions étaient que sa politique était funeste au gouvernement de mon pays (*On rit*), j'en attesterai la Chambre et tous les souvenirs du Parlement, je me suis toujours étudié à ne pas dégrader les personnes, tout en attaquant les choses. (*Très bien! C'est vrai!*) C'est que dans toutes les situations comme dans toutes les opinions consciencieuses, un homme politique, qui à la suite d'épreuves successives a conquis à cette tribune un certain ascendant dans son pays, est une force qu'il faut conserver; car ces hommes ne sont pas communs. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, le mal n'est donc pas dans les personnes seulement, ni dans des calculs personnels; le mal est plus sérieux, il est dans le fond des choses; ne le cherchez pas ailleurs, car vous irriteriez la plaie sans la guérir. Il faut aller dans le fond des choses. Mon Dieu! je n'ai pas la prétention de l'étaler tout entier à cette tribune; je n'ai pas la prétention de repasser pièce à pièce toute votre machine politique, de voir dans quelle partie elle fonctionne mal, d'indiquer les moyens de redresser son action et d'en assurer toujours l'énergie. Mais au mal qui existe, il est des causes plus immédiates, plus prochaines, auxquelles nous pouvons appliquer un remède actuel; il en est d'autres qui attendent le remède du progrès des esprits et du temps.

La cause du mal, c'est que l'on ne viole pas impunément la première des conditions du Gouvernement représentatif; c'est que nous expions aujourd'hui l'atteinte qui a été portée à la première de ces conditions lors de la formation du ministère du 15 avril.

Je ne vous dis rien de nouveau. Lorsque ce ministère s'est formé, j'ai eu le triste avantage de prédire tout ce qui arrive; lorsque ce ministère s'est formé, je lui ai demandé quel était son titre à représenter le pays dans les affaires, lui qui venait de pousser le Gouvernement dans des voies dangereuses, où la Chambre avait été obligée de l'arrêter. (*Bruit.*) Je lui ai dit: « Si vous continuez, et si vous ne désavouez pas votre passé, si vous le glorifiez, pourquoi vous séparez-vous des hommes qui ont concouru avec vous? » Je lui ai dit: « Mais vous faites à ces hom-

mes une situation qui n'est pas acceptable, vous déversez sur eux le blâme d'un passé que vous avez partagé; vous prétendez vivre de l'impopularité d'hommes qui ont concouru avec vous, et qui sont autorisés à vous reprocher ce même concours, qui sont autorisés à vous reprocher même d'avoir voulu aller plus loin. »

Sous le Gouvernement despotique, quand on se séparait d'un ministre, ce ministre était trop heureux qu'on lui permit de se résigner et de garder le silence; mais dans un Gouvernement représentatif, la tribune est libre, tout homme qui a traversé le pouvoir peut et doit y monter, justifier son passé et préserver son avenir. C'est son droit, à moins que sous des institutions libres, nous ayons les mœurs des vieux gouvernements.

Messieurs, je sais quelles dénégations furent alors opposées à mes paroles, ces divorces entre hommes qui ont longtemps combattu ensemble se font péniblement, lentement, ils ne se déclarent pas tout d'un coup. On m'assurait alors qu'il n'y avait aucune scission, aucune dissidence, qu'on soutiendrait le pouvoir en dehors du cabinet comme en dedans; et moi, j'ai répondu que je croyais plus à la nature du cœur humain qu'à toutes les protestations possibles. (*Très bien!*)

C'est qu'en effet, Messieurs, je ne sais pas un homme au monde qui, sans compromettre sa dignité personnelle, pût accepter ce rôle de victime expiatoire.

Messieurs, cette situation n'était pas acceptable, elle n'a pas été acceptée. Les paroles qui ont été prononcées à cette tribune sont sérieuses. L'orateur qui les a prononcées est un homme grave, il a déclaré qu'il en connaissait toute la portée; il a présenté sa situation, non comme accidentelle, mais comme permanente. Il a eu raison. C'est une grave et difficile mission que celle qu'il a acceptée, de faire triompher le Gouvernement représentatif dans toute sa pureté, dans toute sa sincérité; elle lui prépare bien des épreuves contre lesquelles il faut qu'il s'arme de courage et de constance, et, puisqu'on m'a provoqué à fouiller ce passé, à y chercher des souvenirs irritants, je m'y refuse; j'aime mieux me rappeler qu'il fut une époque dans sa vie où il servait avec l'autorité de sa plume et de son talent ces mêmes maximes du Gouvernement représentatif; j'aime mieux me rappeler les services qu'il a rendus à la liberté. C'est là le baptême qu'il doit recevoir pour la nouvelle et importante mission qu'il viendra accomplir auprès de nous. (*Vif mouvement d'adhésion.*)

Voilà pourquoi vous ne pouvez plus avoir ce concours ni les sympathies de cette fraction de l'ancienne majorité; voilà pourquoi elle vient aujourd'hui se retremper dans l'opposition et combattre pour les principes pour lesquels nous combattons depuis si longtemps.

Et quant à cette autre partie de l'opposition, cette grande fraction de parti libéral, auquel je donnerai le titre de centre gauche, afin que nous nous entendions sur les mots, toute cette fraction de parti libéral auquel la plus grande manifestation du pays a témoigné sa vive sympathie, et qui, je le reconnais, est aujourd'hui la véritable majorité dans cette Chambre comme dans le pays. (*Très bien!*) Cette grande fraction, pourquoi

n'est-elle pas avec vous? Parce qu'elle vous a combatus. Pourquoi n'est-elle pas avec vous? parce qu'elle vous a vaincus sur les dernières et grandes mesures législatives et gouvernementales dans lesquelles vous vous êtes compromis.

Aviez-vous besoin de fouiller dans les cœurs, d'y chercher un motif d'intérêt personnel pour rapetisser, pour dégrader des hommes, quand ces hommes vous disent : « Nous étions en pleine possession du pouvoir, nous avions la majorité, une majorité puissante; nous l'avons abandonnée pour maintenir nos convictions; et quand ils vous ont opposé ainsi non pas de vaines protestations, mais un acte solennel de leur vie politique, persistez-vous dans cet abaissement, dans cette dénigration jetée à la face des hommes les plus élevés de tous les partis? (*Très bien!*) Non, Messieurs, vous ne le ferez pas; vous ne le ferez pas parce qu'il n'y aurait ni justice ni vérité; vous ne le ferez pas parce que l'histoire des temps les plus rapprochés de nous se soulèverait tout entière pour vous donner un éclatant démenti. (*Nouvelle approbation à gauche.*)

Quant à nous, Messieurs, vous nous faites la grâce de ne pas nous demander pourquoi nous sommes opposés à vos actes. (*Rire général.*)

Voilà donc les raisons qui ont successivement constitué cette opposition formidable; toutes raisons parlementaires, toutes raisons sortant de vos actes mêmes et non des intérêts. C'est dans cette situation que vous vous débattez, c'est cette situation qui n'a pas changé depuis le moment où vous nous disiez : nous vous ferons une majorité; c'est cette situation qui de jour en jour et successivement a pris un nouveau caractère de gravité.

Que faire donc pour la changer? Hé! mon Dieu! je me rappelle que l'année dernière un ministre affecta de ne pas me comprendre, me disant : « Mais quel remède indiquez-vous au mal que vous signalez? »

Messieurs, pour des hommes intelligents et politiques, signaler la véritable cause du mal, c'est signaler le remède. (*Sensation.*) La véritable cause du mal, je le répète, c'est que le cabinet a été formé en dehors de la première condition du Gouvernement représentatif; c'est que, au lieu de placer le pouvoir dans la majorité qui avait averti sagement le Gouvernement, vous l'avez placé entre les mains des hommes qui avaient subi cette éclatante défaite parlementaire. De là, ce malaise continuel, cette contradiction entre le mouvement des esprits et tout le passé de l'administration actuelle. Et d'ailleurs n'avez-vous pas été aussi sous l'influence de votre origine? Ne vous êtes-vous pas montrés plus conséquents avec cette origine? Vous invoquez un baptême nouveau, l'amnistie.

Eh mon Dieu! je n'aime pas à contester ce qui est bien; je ne dirai pas que l'amnistie a été le résultat du rejet des lois de disjonction et d'apanage, de la nécessité qui vous était imposée par ce rejet. C'était là une condition de vie sans laquelle vous n'auriez pas existé vingt-quatre heures. Je n'ai pas scruté non plus les motifs d'un autre acte dans lequel j'aperçois plus de portée, plus de grandeur, celui de la dissolution de

la Chambre. Vous avez bien compris que, dans la situation où vous vous étiez placés en vous constituant ministère après le rejet des lois de disjonction et d'apanage, et en vous séparant d'une partie de la majorité qui vous avait aidés à soutenir la proposition de ces mesures, la situation n'était pas tenable.

C'était une preuve d'intelligence politique que ce besoin de vous trouver en face d'un nouveau parlement.

Vous avez consulté le pays, vous étiez là en plein dans la pratique vraie du Gouvernement représentatif.

Eh bien! le pays a-t-il désavoué cette majorité; le pays s'est-il prononcé contre cette dernière manifestation politique de l'ancienne Chambre? A-t-il paru désirer que le Gouvernement s'harmonisât avec tout son passé de lois et de mesures? Le pays a fait le contraire dans les élections générales, malgré toutes les influences qu'on a pu exercer sur les élections, et qui n'ont pas même eu le mérite d'être systématisées. D'après toutes les plaintes qui se sont élevées, je crois que ces influences ont plutôt été exercées au profit de quelques affections personnelles qu'au profit de quelques principes politiques. Malgré toutes ces influences, s'il y a quelque chose de certain, c'est que l'élection générale a été une manifestation approbative de ces derniers votes de la précédente Chambre, un encouragement à persister dans cette voie de réserve prudente, un avertissement ajouté à l'avertissement parlementaire, de tous les dangers qu'il y avait à compromettre la Couronne dans les voies où on l'avait engagée. Eh bien! il fallait se retirer devant cet avertissement.

Je ne vous adresserai pas le reproche que vous adressez à vos adversaires, je ne dirai pas que vous avez conservé le pouvoir au delà et malgré l'avertissement du pays, par des calculs d'ambition; je vous reconnais pour des hommes sincères et dévoués; mais je dis que vous vous êtes trompés gravement lorsque vous avez espéré qu'on vous séparerait de votre passé, lorsque vous avez espéré qu'il suffirait de faire volte-face et de dire à la Chambre nouvelle : Nous sommes des hommes nouveaux, ne nous occupons pas du passé. Le passé pèse sur vous, malgré vous, à votre insu; il vous a jetés dans cette situation impossible pour vous, où vous n'avez plus d'appui de vos amis les plus puissants, et où vous ne pouvez pas inspirer une confiance entière à ceux qui avaient combattu vos actes et qui les avaient brisés dans vos mains.

Messieurs, replacer le pouvoir parlementaire dans les conditions du Gouvernement représentatif, obéir aux avertissements des dernières manifestations de la Chambre, aux avertissements solennels du pays, voilà le remède le plus efficace; je n'en dirai pas davantage.

Tous les maux ne seront pas pour cela apaisés, toutes les difficultés ne seront pas pour cela surmontées; il en restera bien assez pour servir d'épreuve à ceux qui vous succéderont sur ces bancs, et, certes, il ne leur faudra pas moins que le concours de tous les amis de leur pays pour résoudre ces difficultés et pour reconstituer solidement le Gouverne-

ment représentatif qui a reçu de si rudes atteintes.

Messieurs, la Chambre doit éprouver l'impatience d'aborder les questions de détail de l'adresse. Cette discussion générale que j'aurais voulu, pour mon compte, éviter, mais qui était inévitable, portera, je l'espère, des enseignements utiles pour le Gouvernement, pour la Chambre, pour le pays et pour la Couronne.

Je déclare que j'approuve l'ensemble de l'adresse; je l'approuve, je le dis franchement, parce que sa tendance directe est de changer cette situation, qui est mauvaise, et d'y mettre un terme; je l'approuve parce qu'elle tend à fortifier nos alliances constitutionnelles; je l'approuve parce qu'elle relève avec un peu plus de fierté le drapeau de notre principe en présence des drapeaux de la Sainte-Alliance (*Très bien! très bien!*); je l'approuve, parce qu'elle donne des enseignements utiles et respectueux, qui ne seront pas pris, je l'espère, pour des actes d'hostilité, malgré le dévouement fort imprudent de certains amis de la Couronne (*Très bien!*); je l'approuve, parce qu'elle tend à retremper le Gouvernement de Juillet dans son principe de la souveraineté nationale, en proclamant solennellement ce principe à la face de la France et de l'Europe; je l'approuve à cause de ses tendances libérales; je l'approuve, parce qu'elle ramène le Gouvernement à son origine; je l'approuve, non pas qu'elle soit mienne, je ne suis pas en majorité dans cette Chambre, mes opinions n'y sont pas en majorité; non pas qu'elle donne satisfaction à tous mes griefs contre le Gouvernement, non pas qu'elle puisse redresser tous ces griefs; mais, je l'approuve, parce que, dans toutes les parties de cette Chambre, nous devons donner la preuve de notre soumission au Gouvernement représentatif; favoriser un progrès même lent et successif et appuyer toutes les opinions qui ont de l'analogie avec les nôtres; je sais quels embarras ces concessions peuvent nous créer; mais ces embarras je les foule aux pieds; pourvu que le bien du pays se fasse, nous devons nous féliciter d'y avoir concouru par nos votes désintéressés. (*Très bien! très bien! La clôture.*)

J'ai encore quelques mots à ajouter. Quoiqu'il me parût désirable qu'aucun amendement ne fût présenté à l'adresse, je m'en permettrai pourtant un en faveur de notre brave marine, qui est venue jeter un reflet de gloire sur ces tristes débats. (*Marques générales d'adhésion.*)

M. le Président. La Commission a été au-devant du désir de l'orateur. Elle a déjà arrêté un amendement qui s'imprime et qui sera distribué demain.

Maintenant la Chambre entend-elle clore la discussion générale?

De toutes parts : Oui! oui!

M. le Président. En ce cas je vais la consulter.

(*La Chambre, consultée, prononce la clôture de la discussion générale.*)

(La séance est levée à 6 heures.)

Ordre du jour du mercredi 9 janvier 1839.

A 1 heure, séance publique.

Suite de la discussion du projet d'adresse au roi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENT DE M. DUPIN.

Séance du mercredi 9 janvier 1839.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le procès-verbal de la séance du mardi 8 janvier est lu et adopté.

COMPLIMENT DE CONDOLÉANCES AU ROI.

M. le Président. Messieurs, la commission de l'adresse s'est réunie hier pour rédiger un paragraphe relatif à la victoire remportée par notre armée navale. Aujourd'hui, elle s'est assemblée pour exprimer dans un paragraphe la douleur profonde que nous éprouvons tous pour la perte cruelle qui vient d'affliger la famille royale en la personne de S. A. R. madame la duchesse de Wurtemberg. Je crois prévenir les désirs de la Chambre et entrer dans ses intentions en lui proposant de se transporter chez le roi, pour lui exprimer les sentiments qu'elle éprouve.

De toutes parts : Tout de suite! tout de suite!

M. le Président. La séance est suspendue; la Chambre va se rendre auprès du roi; la séance sera reprise immédiatement après.

(*La séance est suspendue. La Chambre se rend en masse aux Tuileries.*)

(La séance est reprise à 2 h. 3/4.)

MOTION D'ORDRE.

REPRISE DE RAPPORTS FAITS AU COURS DE LA DERNIÈRE SESSION.

M. le Président. Je proposerai à la Chambre de mettre éventuellement à l'ordre du jour, pour être soumis à la discussion, aussitôt après le projet d'adresse voté, d'abord la proposition relative au règlement (*Oui! oui!*) ensuite la loi des comptes de 1836, dont on réimprime le rapport, et qui est en retard d'une année.

M. Vivien. Le but que se propose d'atteindre M. le Président est dans les vœux de la Chambre; mais je crois que la forme qu'il a indiquée n'est pas conforme au règlement: il faut qu'il y ait d'abord un vote de la Chambre qui décide que ces propositions sont reprises.

Je viens donc vous demander qu'on mette à l'ordre du jour de demain la demande que je fais, pour que la Chambre reprenne la proposition relative au règlement.

M. le Président. Ainsi, on mettra à l'ordre du jour la proposition de la reprise du règlement.

Quant à la loi des comptes, M. le rapporteur peut aussi demander qu'elle soit mise à l'ordre du jour.